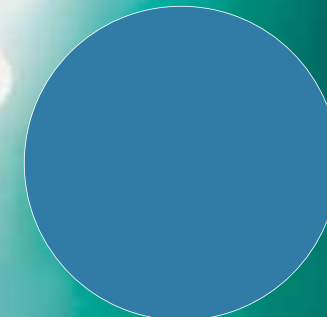


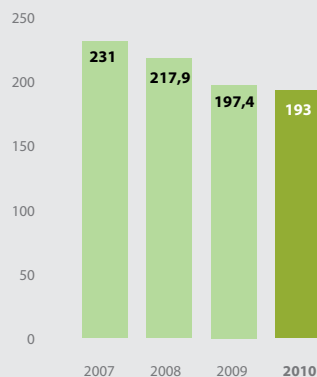
RAPPORT ANNUEL 2010



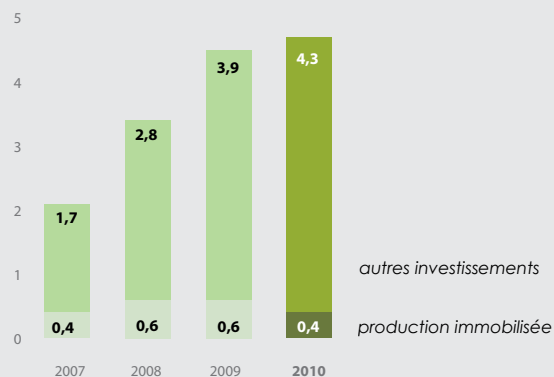
Chiffres clés

Une baisse de 2,3% du chiffre d'affaires, une augmentation des frais nets de 6,3% et une diminution de 4,5% des droits nets à répartir, tels sont les chiffres clés qui illustrent les résultats de la SABAM en 2010.

Evolution du chiffre d'affaires
(en millions €)



Investissements
(en millions €)



Les charges nettes

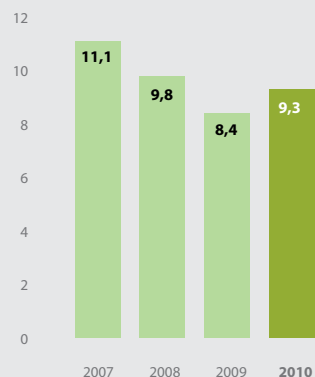
Les charges nettes augmentent de 6,3% en 2010 pour atteindre 26,4 millions €.

En 2010, l'augmentation des coûts nets est principalement due à la hausse enregistrée au niveau des coûts liés à la fin anticipative du système d'agences locales, aux amortissements, aux réductions de valeur sur créances et aux charges financières.

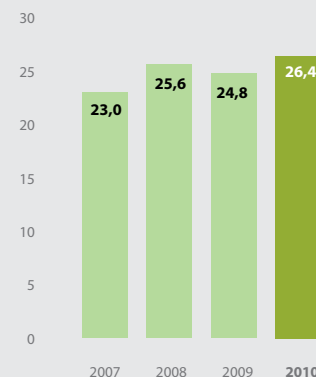
Le personnel

A la clôture de l'exercice, l'effectif comptait 289,5 équivalents temps plein (ETP).

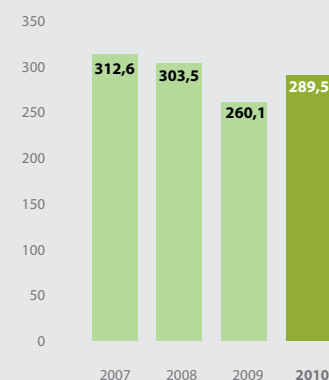
Produits financiers
(en millions €)



Produits financiers
(en millions €)



Personnel (ETP)



Chiffres clés consolidé (en millions €)

	2010	2009	2008	2007
Perceptions droits d'auteur	193,0	197,0	218,0	231,0
Produits financiers	9,3	8,4	9,8	11,1
Frais d'exploitation	37,3	43,0	39,8	36,8
RESULTATS (SELON LES FLUX FINANCIERS)				
Recettes nettes	185,5	191,3	212,6	224,6
Frais nets	26,4	24,8	25,6	23,0
Droits nets à répartir	159,1	166,5	187	201,6
STRUCTURE BILANTAIRE				
Fonds propres	2,2	2,5	3,0	2,5
Fonds de roulement net ¹	-3,8	4,9	3,8	2,9
CASH-FLOW ET INVESTISSEMENTS				
Cash-flow net courant ²	164,9	180,6	184,9	209,5
Amortissements	3,7	2,9	2,3	2,1
Investissements	4,7	4,5	3,4	2,1
Personnel (converti plein temps)	289,5	260,1	303,5	312,6
RATIOS (%)				
Pourcentage des frais	14,2%	12,9%	12,0%	10,3%

¹ Actifs circulants - dettes

² Résultat de l'exercice + amortissements + provisions

Les recettes

Le chiffre d'affaires en 2010 s'élève à 192.965.642 €, ce qui correspond à une diminution de 2,3% par rapport à 2009. Pour rappel, les droits avaient déjà diminué de 9,4% en 2009.

L'exercice 2010 s'avère contrasté : certes le résultat des perceptions de droits d'auteur diminue de plus de 2% mais cette sous-performance est à nouveau largement imputable aux droits des producteurs phonographiques et vidéographiques (Central Licensing étranger).

En effet, après avoir déjà diminué de 25% en 2009, les recettes provenant du Central Licensing étranger (droits mécaniques) ont baissé de 18% en 2010 (-11,2 millions €) à cause de la crise du secteur et du non renouvellement du contrat UNIVERSAL à dater du 1^{er} octobre 2010.

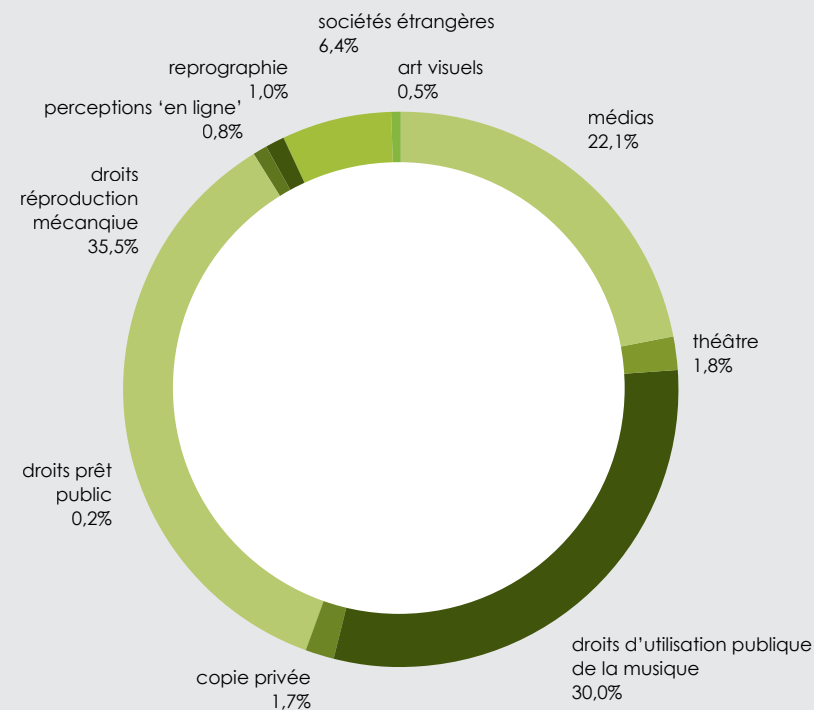
D'autre part, la dépréciation des droits de copie privée constatée en 2010 (-47,6% ou -3 millions €) est due au recul des ventes de CD et DVD vierges conjuguée au mouvement de récupération des droits des années antérieures constatées en 2009, tandis que la baisse de 36% (-1 million €) des droits de reprographie en 2010 est à l'instar des droits de copie privée principalement imputable à la récupération des droits des années antérieures.

Toutefois, la récurrence des mauvais résultats en droits mécaniques a été atténuée par les meilleures performances constatées dans les secteurs suivants :

- média : **+9,3%** grâce principalement aux diffuseurs payants et aux perceptions câble ;
- droits d'utilisation publique de la musique : **+ 8,3%**.

Notons également qu'en faisant abstraction des trois éléments négatifs évoqués supra, les perceptions auraient progressé de pratiquement **11 millions € (soit + de 5%)**.

Ventilation des perceptions 2010 par rubrique



CHIFFRES CLES

La SABAM en quelques chiffres :

- Chiffre d'affaires 2010 : **193 millions €**
- **145 millions € attribués**, dont 139 millions € payés aux ayants droit en 2010
- **83%** des droits nets 2009 ont été payés en 2009 et 2010
- Pourcentage des frais nets : **14,22%**
- Pourcentage des frais bruts : **16,86%**
- **36.340** membres
- **38,4 millions** d'œuvres représentées
- **289,5 collaborateurs** équivalents temps plein au 31 décembre 2010

Rapport du Conseil d'administration présenté à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2011

Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs
« SABAM »

S.C.R.L. – Soc. Civ.

Siège social : rue d'Arlon 75-77 – 1040 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 286 82 11

Fax : +32 (0)2 231 18 00

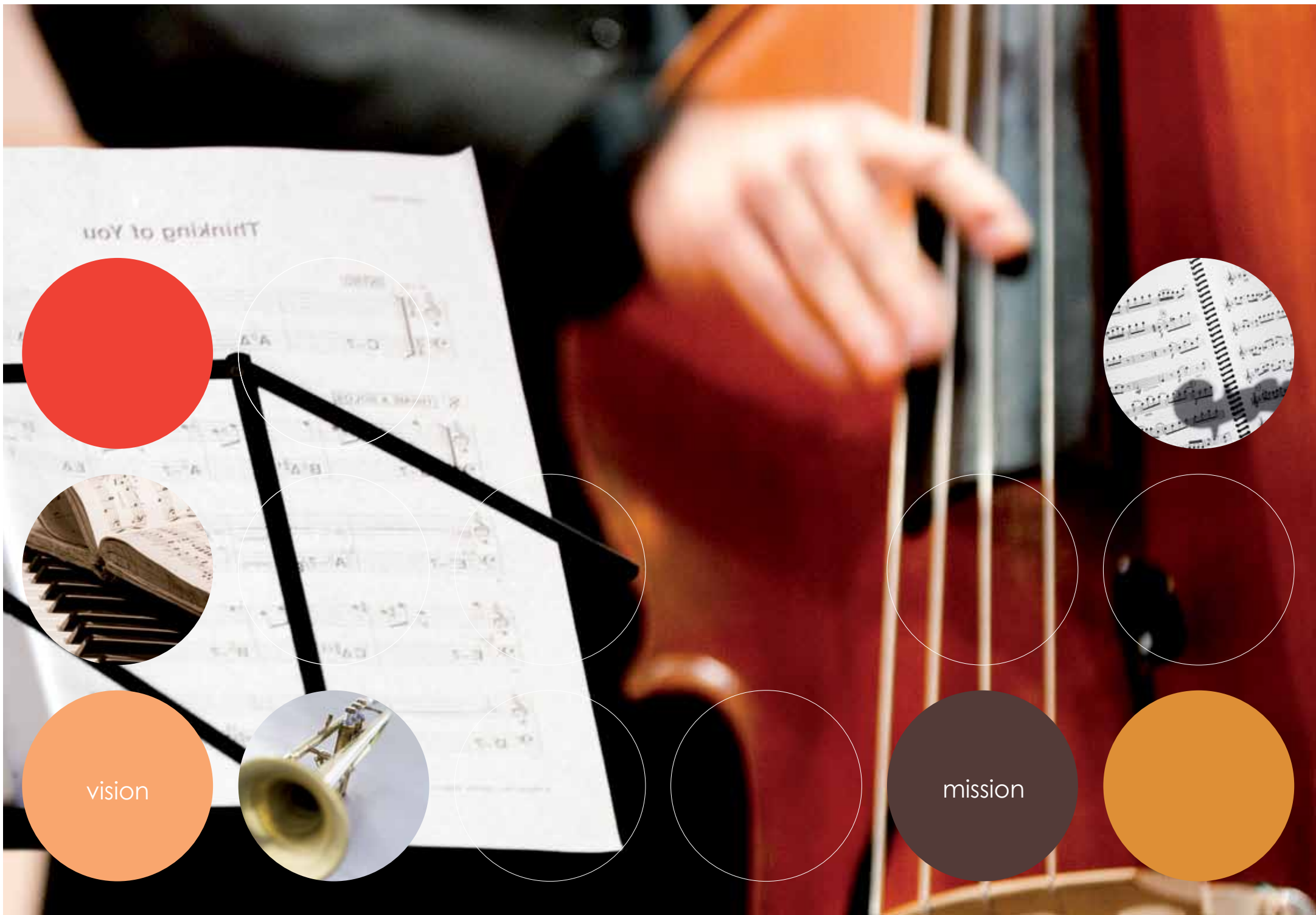
<http://www.sabam.be>

TVA : BE-0402.989.270

Registre des Sociétés civiles – Bruxelles n°6

Sommaire

1.	CHIFFRES CLES	p1
2.	LA SABAM	p.2
3.	MOT DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL	p.6
4.	FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2010	p.12
5.	TABLEAU DE BORD DES RESULTATS : DE LA PERCEPTION A LA REPARTITION	p.14
6.	LES PERCEPTIONS	p.22
7.	LES REPARTITIONS	p.36
8.	L'ACTION CULTURELLE DE LA SABAM	p.44
9.	RAPPORT FINANCIER	p.48
10.	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU MANAGEMENT	p.88
11.	RAPPORTS DU COMMISSAIRE	p.90
12.	GLOSSAIRE	p.93



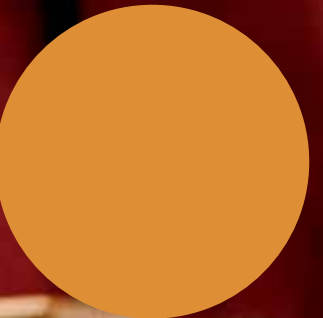
Thinking of You



vision



mission



La SABAM

Notre mission

Aux milliers d'auteurs belges et étrangers qui lui confient la gestion de leurs droits, la SABAM garantit une rémunération juste.

En toute transparence.

A ses clients, la SABAM, acteur de référence dans la filière de la création, offre un accès facile et rapide au répertoire mondial.

En toute sécurité.

Notre vision

- La SABAM, instrument incontournable au service de la culture, rémunère en toute excellence chaque utilisation de son répertoire.
- Nous visons en permanence une plus-value pour les ayants droit, les clients et les collaborateurs, et voulons dès lors :
 - être le symbole d'une prestation de services de qualité,
 - être le point de référence de l'ensemble des sociétés de droits d'auteur en Belgique,
 - remplir le rôle social que le secteur culturel attend de nous,
 - proposer des processus et produits d'un bon rapport coût/efficacité (rentables),
 - être une entreprise attrayante sur le marché du travail.
- En outre, nous souhaitons nous développer pour devenir une société dont la plus-value soit reconnue aux niveaux européen et américain. À cet effet, nous voulons :
 - développer des collaborations et licences européennes,
 - être au service des ayants droit étrangers et de leur société,
 - vendre nos services afin de minimaliser nos coûts .

Nos valeurs

Respect

Le respect constitue le fondement de l'organisation. La SABAM et ses collaborateurs apprécient la personnalité et l'origine de chacun(e), et s'opposent aux préjugés et à l'intolérance.

Esprit d'équipe

1+1=3

Chacun(e) avec ses talents, nous faisons ressortir le meilleur l'un(e) de l'autre. Esprit d'équipe, cela signifie que nous donnons un coup de main là où ceci s'avère nécessaire, que nous rions et travaillons ensemble, et que nous plaçons l'intérêt de l'équipe avant notre intérêt personnel.

Professionnalisme

En s'appuyant sur son professionnalisme, la SABAM s'efforce d'offrir une valeur ajoutée claire à tous les intéressés. La SABAM offre des solutions toutes faites en fonction des attentes et besoins qui ont été identifiés.

Orientation-client

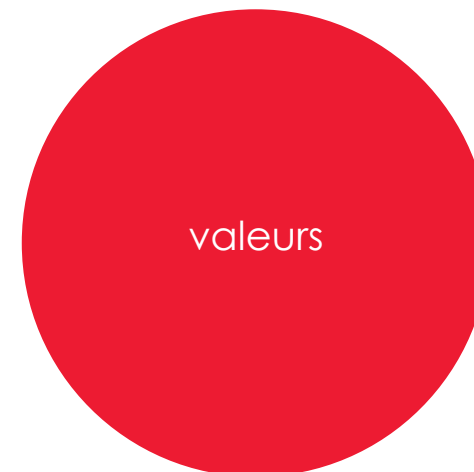
L'approche de la SABAM garantit une prestation de services rapide et approfondie. Les clients sont reçus correctement, les problèmes sont résolus et les processus sont adaptés là où nécessaire afin de répondre davantage aux besoins du client.

Intégrité

La SABAM décrit l'intégrité comme le fait d'agir conformément à des valeurs écrites et non-écrites, et à des normes qui expriment des principes tels que la probité, l'inviolabilité, l'incorruptibilité, la minutie, la bonne foi, la fiabilité et la crédibilité.

Responsabilité

De façon responsable, la SABAM remplit ses engagements vis-à-vis de ses ayants droit et de l'ensemble de la société.



Corporate governance

En 2010, le Conseil d'administration a approuvé une Charte de Corporate Governance (Gouvernance d'Entreprise) et a adopté, en exécution de celle-ci, un Code de Déontologie pour les administrateurs. Le texte de ces deux instruments a déjà été publié sur le site Internet.

À l'exception de l'Assemblée générale, les différents organes de la SABAM n'ont pas été décrits précisément dans la loi ni dans nos statuts, en vertu de quoi une prise de décision optimale peut de ce fait être compromise. La Charte de Corporate Governance y remédie. Elle traite du gouvernement d'entreprise et dresse un aperçu clair de l'ensemble des organes de décision de notre société, et décrit leur fonctionnement et leurs compétences.

Sont repris dans la Charte tous les organes existants tels que le Conseil d'administration, le Comité de Gestion journalière, les Collèges, les diverses Commissions et le Comité de Direction ainsi que les organes récemment créés tels que le Comité de rémunération et le Comité de nomination. Cette Charte constitue un complément utile à nos statuts et à notre règlement général, et elle répond à la demande d'une plus grande transparence telle que stipulée dans la loi du 10 décembre 2009 relative au statut et au contrôle des sociétés de gestion.

La Charte prévoit que les administrateurs se soumettent de leur plein gré au Code de Déontologie. Il s'agit d'une décision importante relevant de la compétence

exclusive du Conseil d'administration et qui renforcera assurément la confiance dans le chef des associés, du personnel et des utilisateurs de notre répertoire et qui améliorera également l'image de notre société auprès du grand public.

Le Conseil d'administration a le devoir de veiller à un respect correct de la Charte de Corporate Governance et d'en évaluer régulièrement l'application dans la pratique et, si nécessaire, de l'adapter.

L'adoption de cette Charte est une décision très importante qui fait honneur à la société et qui témoigne d'un professionnalisme dont elle peut être fière à juste titre.



corporate
governance



Mot du Président et du Directeur général

Chaque année, c'est le même rituel : chacun attend avec fébrilité les résultats financiers de notre société et bien entendu aussi les décomptes individuels.

Une crise économique, des glissements dans le paysage médiatique, des évolutions dans les technologies ou des changements structurels chez la concurrence nous obligent à affiner en permanence notre propre stratégie.

Hormis les améliorations et adaptations concrètes, pratiques et nécessaires qui s'imposent, il y a deux terrains que nous occupons nous-mêmes et qui sont susceptibles de renforcer notre position, notre fiabilité et notre force de frappe : la communication et une plus grande unité de vision et d'entente entre nos auteurs et éditeurs.

Abstraction faite de la mission impossible de devenir un jour populaire, l'image de la SABAM est en grande partie déterminée par la communication interne et externe.

Tout changement de cap ou amélioration sur le plan de la transparence est souvent tué dans l'œuf par une évaluation erronée ou tardive empêchant de communiquer les faits au monde extérieur de façon efficace et claire.

Les divisions et malentendus qui apparaissent de ce fait accaparent une très grande partie de l'énergie de la direction et de l'administration, de tous les collaborateurs ainsi que de l'ensemble des auteurs et éditeurs de notre société.

Pour comprendre et pouvoir respecter les efforts constructifs de chacun et des différents groupements d'intérêts, une vision ouverte et large de chaque initiative et de la diversité de nos créations est la seule solution.

La transparence devient invisible si nous adoptons une vision tronquée dans nos propres rangs. Sans une confiance dans nos propres gens et moyens, il est impossible de dégager une impression de crédibilité vis-à-vis du monde extérieur. La SABAM, c'est nous, les auteurs, compositeurs et éditeurs et nous sommes, avec la direction et le personnel, responsables de son image ainsi que de ses résultats.

Le potentiel de la SABAM est énorme et il est trop souvent sous-estimé dans sa qualité et son professionnalisme. Nous devons clairement communiquer qui nous sommes, ce que nous sommes capables de faire et ce que nous voulons réaliser.

C'est alors que la stratégie la mieux élaborée pourra sortir ses effets. Dans un tel climat, une énergie supplémentaire sera à nouveau libérée et pourra être consacrée à de nouvelles créations pétillantes.

Stijn Coninx, Président

Nous avons demandé à Christophe Depreter, Directeur général, de nous dresser le bilan de l'année 2010.

L'année 2010 s'est-elle révélée l'année la plus difficile depuis que la SABAM existe, comme vous le présagiez dans votre allocution au personnel lors de la réception de Nouvel An en janvier 2010 ? Quel(s) fu(ren)t le/ les point(s) noir(s) en 2010 ?

L'énorme point noir a sans conteste été le retard de répartition dont nos membres ont souffert, et qui a eu pour conséquence qu'un peu plus de 8 millions € ont été répartis en janvier 2011, c'est-à-dire avec un retard de trois mois sur l'agenda annoncé. Par ailleurs, certaines erreurs au niveau du prélèvement du précompte mobilier ont été faites. Nos services ont tout mis en œuvre pour rectifier ces erreurs et rencontrer les problèmes importants que cela causait à nos membres, et c'est bien sûr chose faite depuis fin janvier.

Je pense qu'il importe de bien situer le problème : 2010 a été l'année d'une énorme transition informatique relative à nos systèmes de gestion et de traitement des données de répartition vers une plate-forme Oracle. Nous disposons maintenant d'un très bon outil, moderne, mais cela n'a pas été sans sueurs et nuits blanches. Sans minimiser les ennuis que cela a causés à nos membres, ce problème a impacté 5,76% de nos répartitions, ce qui, en termes de gestion de projets, n'est pas un chiffre inhabituel.

Cela étant dit, je pense que nous avons tiré les leçons de la crise, notamment après avoir effectué un audit sur

la cause de ces problèmes : notre méthode de gestion de projets a été totalement revue et considérablement renforcée, et notre communication vers nos membres a également fait l'objet d'une analyse et d'un plan d'action dont les premiers résultats devraient apparaître en 2011.

Percevoir et répartir les droits d'auteur avec pour mots d'ordre 'simplicité – efficacité – rapidité', est-ce devenu une réalité ?

Pas encore. Il y a encore plusieurs dizaines de projets en cours, dont certains déborderont sur 2012, lesquels devraient nous permettre de mieux percevoir et répartir. Cela étant dit, de nombreux projets ont connu un aboutissement en 2010.

Je citerai notamment le lancement du site www.declarationunique.be qui vise à simplifier la vie des entreprises tant pour le droit d'auteur que pour les droits voisins, le lancement de **e-Fin** qui permet à chacun de nos membres de suivre en ligne l'état de ses répartitions, le lancement de **e-Licensing** qui permet à nos clients de faire leur demande de licence en ligne, etc.

Qu'en est-il des objectifs fixés en juin 2009 par le Conseil d'administration à réaliser pour la fin 2010 ?

- Mener à son terme le plan de réforme interne Allegro visant à améliorer l'efficacité et à réduire les coûts (au terme de la réforme Allegro, l'objectif était de faire fonctionner la SABAM avec une réduction du personnel de l'ordre de 70 unités. Or, l'effectif passe de 260,1 ETP au 31/12/2009 à 289,5 ETP au 31/12/2010. N'est-ce pas contradictoire ?).

- Développer des services en ligne pour faciliter la vie des clients et des membres.
- Rendre plus compréhensibles pour les associés la perception et la répartition des droits des concerts.
- Lancer les perceptions sur les lieux de travail.
- Trouver une solution pour la perception de droits sur Internet.
- Faire en sorte que tous les membres se sentent en confiance à la SABAM (cf. scission des perceptions auprès des médias).

Analysons ces objectifs un par un :

Le plan de réforme a eu pour résultat que notre structure est désormais totalement opérationnelle, même si, comme je l'ai dit, de nombreux projets sont encore en cours. Les coûts de personnel ont été réduits, mais les chiffres peuvent être trompeurs si on les regarde superficiellement. Certes, les services et biens divers sont en hausse, mais cela est notamment causé par l'externalisation des éméritats et le fait que, pour des raisons stratégiques, nous avons anticipé d'un an la fin de notre réseau d'agences locales indépendantes. En conséquence, nous avons recruté du personnel et avons par ailleurs pris en charge en 2010 le coût de cette résiliation anticipée.

Du gaspillage ? Certainement pas : en plus de raisons stratégiques évidentes, nous n'avons fait que prendre en charge en 2010 un coût que nous aurions dû supporter en 2011, anticipant une économie de plus d'1,2 million € qui apparaîtra dès l'exercice 2011. Par ailleurs, malgré cela, nos rémunérations sont en baisse de 4,4%.

Les services en ligne sont désormais opérationnels. Un projet de passage à une seconde phase, encore plus performante, a fait l'objet d'un Project Initiation Document.

Les perceptions des concerts sont un projet qui a connu un retard causé par nos problèmes de répartition, mais nos services y travaillent.

Les perceptions sur les lieux de travail sont en cours depuis octobre 2010, entraînant un chiffre d'affaires SABAM-SIMIM-URADDEX cumulé de 5,5 millions €. Même si certains ignares ou personnes mal intentionnées ont fait mine de croire que nous percevions dans les cabines de camions (ce qui, je le répète pour la 435^e fois, n'est pas le cas), on peut dire que ces perceptions se passent assez bien.

Nous avons désormais une stratégie très claire pour **Internet** : les fournisseurs de services et d'accès sont redevables aux créateurs d'une rémunération pour l'ensemble des œuvres qui transitent sur leurs réseaux ; à l'instar de ce qui se fait avec les câblo-opérateurs, nous en appelons à une gestion collective obligatoire.

Nous n'en sommes pas encore à envoyer nos premières factures, mais soit le législateur prendra ses responsabilités, soit d'autres actions seront envisagées, avec le soutien nécessaire de nos membres.

Enfin les **relations avec nos membres** sont au centre de nos préoccupations. Nous avons fait d'importants

bilan



efforts pour professionnaliser notre communication à leur égard, même si parfois certaines mesures correctives qui ont été prises ont pu être mal comprises. Je me répète, notre nouvelle stratégie de communication devrait sortir ses premiers réels effets en 2011, notamment grâce à un nouveau site Internet.

D'aucuns considèrent le Front Office comme une barrière à la convivialité et regrettent la perte des contacts directs avec certains collaborateurs. Que leur répondez-vous ?

Tout d'abord, le Front Office ne supprime pas les contacts entre nos clients, nos ayants droit et l'administration de la SABAM. Cet instrument d'une très grande efficacité a pour effet de mieux organiser le flux entrant de questions et de rationaliser le travail de l'ensemble de nos collaborateurs.

Pour vous faire comprendre pourquoi, voici quelques chiffres : chaque mois, le Front Office reçoit entre 5.000 et 7.000 appels téléphoniques, pour lesquels, dans 70 % des cas, une réponse immédiate peut être donnée en moins de 20 secondes. Chaque mois, entre 2.000 et 4.000 mails arrivent au Front Office; 75% de ces mails sont traités le jour de leur entrée. Dans la quasi-totalité des autres, une réponse est donnée dans les 3 à 7 jours ouvrables, avec l'aide des services du Back Office. On le voit, cette importante charge de travail traitée par une équipe spécialisée et bien organisée permet aux services opérationnels de se consacrer à l'essentiel de leurs tâches.

Pour des questions très spécifiques, est-ce que les associés sont mis en relation avec des spécialistes du Back Office ?

Tout à fait. Nous sommes par ailleurs en train de mettre en place un système d'account manager visant à répondre efficacement aux cas spécifiques qui se posent.

Quelle est la plus belle réussite de 2010 ? Quelle est la force de la SABAM aujourd'hui ?

Je suis fier du fait que, malgré les difficultés, malgré la compression de notre personnel, malgré une presse qui nous critique parfois de façon subjective et infondée, malgré les grands défis de notre époque, l'ensemble de notre personnel travaille avec une motivation sans cesse renouvelée, avec l'ambition de faire de la SABAM « une boîte qui tourne », et dans le respect sans cesse croissant de nos valeurs.

La perte du contrat UNIVERSAL aura-t-elle un impact important en termes financiers et au niveau de l'effectif ?

Nous n'avons pas perdu le contrat avec UNIVERSAL Music. Nous avons renoncé à ce contrat pour deux raisons. Tout d'abord, son renouvellement aux conditions proposées par UNIVERSAL nous aurait conduits à travailler à perte sur ce dossier. Cette perte aurait donc dû être compensée par une autre rubrique, c'est-à-dire en augmentant nos commissions sur d'autres postes. Pour le dire crûment, nos membres auraient payé l'ardoise (ce qui, j'insiste, n'a pas été le cas pendant les 6 ans au cours desquels nous avons géré ce contrat). Par ailleurs, certaines conditions particulières auraient été jugées inacceptables par nos membres internationaux

et par nos sociétés sœurs, surtout dans le cadre des Accords de Cannes en cours de renégociation. Ceci m'amène à poser un constat : en renonçant à ce contrat, la SABAM a montré sa responsabilité, sa maturité et sa stratégie : ce n'est pas notre chiffre d'affaires qui importe, mais bien la hauteur de nos répartitions à nos membres, et corrélativement, le contrôle de nos coûts.

Une priorité pour 2010 était d'améliorer les relations avec le monde politique. Qu'en est-il ?

Nous avons beaucoup travaillé sur ce plan, mais vous me permettez d'être discret.

Suite à une enquête de satisfaction menée au sein du personnel, vous souhaitez développer une nouvelle culture d'entreprise. En quoi consiste-t-elle ?

Notre nouvelle culture d'entreprise vise à faire en sorte que, tout en ne perdant pas notre spécificité de société civile, appartenant aux créateurs, nous pratiquions de plus en plus une stratégie, un management, une gestion des ressources humaines dignes de n'importe quelle société commerciale qui doit se battre pour garder ses membres, son personnel, et satisfaire ses clients.

Dans ce cadre, l'application de l'ensemble de nos valeurs, à tous les niveaux de la hiérarchie, est un prérequis incontestable. Je sais, pour tout ça, il y a encore beaucoup de pain sur la planche, mais je pense que le travail accompli en 2010 est colossal. Notons que le Conseil d'administration de la SABAM a unanimement donné l'exemple en 2010 en signant un code de déontologie très strict.

Quels sont les défis de 2011 ?

Les défis sont clairement de poursuivre l'effort décliné en 2010 sur tout ce que je viens de vous expliquer, principalement en direction d'une augmentation de notre efficacité au profit de nos membres. Mais il est un fait que nous devons absolument faire progresser la solution pour une rémunération Internet par les ISP et fournisseurs d'accès.

Envisagez-vous d'offrir de nouveaux services aux membres ?

Nous envisageons d'améliorer ceux qui existent, en poursuivant la gestion de nos divers projets en cours.

Quel(s) événement(s) important(s) survenu(s) depuis la clôture des comptes 2010 est/sont à souligner ?

Comme vous le savez, la SABAM perçoit auprès des radiodiffuseurs des droits de diffusion (ce que nous appelons les droits « primaires »). Par ailleurs, les câblodistributeurs nous paient pour la distribution de ces différentes chaînes (ce que nous appelons les droits « secondaires »).

Or, en 2006, la société TELENET avait introduit une action en justice auprès du tribunal de première instance de Malines contre toutes les sociétés belges de gestion collective. Dans les grandes lignes, l'objectif de cette procédure était pour TELENET d'obtenir une déclaration pour droit disant qu'elle n'était pas tenue de payer une rémunération en droit d'auteur pour la distribution des chaînes en injection directe (comme RTL ou VTM par exemple qui sont des programmes qui ne sont

pas accessibles « en clair » via les ondes hertziennes ou satellitaires). Concrètement, TELENET soutient que l'autorisation primaire accordée par la SABAM aux radiodiffuseurs est suffisante dans le cas de l'injection directe, alors que, pour notre part, nous disons que les câblodistributeurs sont également tenus d'obtenir une autorisation pour les droits secondaires.

Après presque cinq ans (!) de conclusions échangées entre les différents avocats, un premier jugement a été rendu ce 12 avril 2011, qui rejoint, malheureusement, la thèse défendue par TELENET.

Nous avons bien sûr décidé de former appel et avons par ailleurs assigné TELENET devant le tribunal de commerce d'Anvers (au fond et en référé) car nous estimons avoir de bonnes chances de contrecarrer cette jurisprudence du tribunal de Malines.

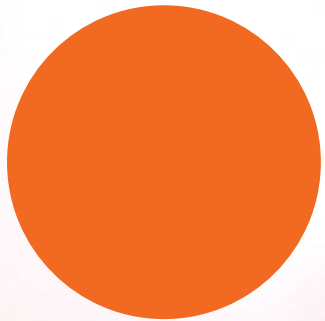
Bref, ce débat juridique sur l'application du droit d'auteur pour la distribution des chaînes en injection directe restera au cœur de nos préoccupations dans les prochains mois.



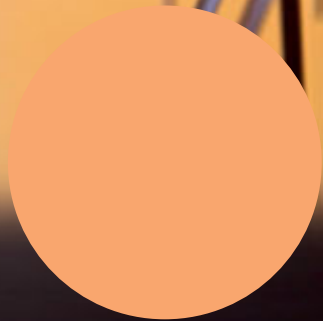
Stijn Coninx,
Président du Conseil d'administration



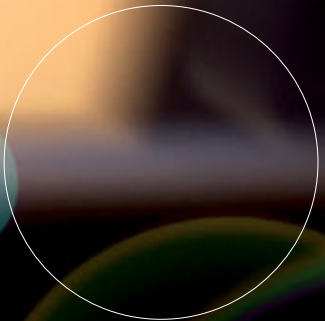
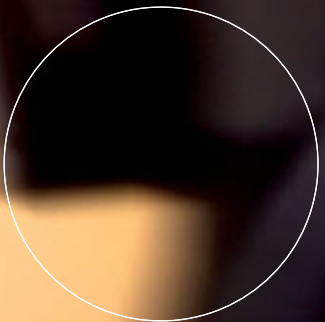
Christophe Depreter,
Directeur général



déclaration
unique



e-sabam



Faits marquants de l'année 2010

Janvier

- Lancement de www.declarationunique.be (plate-forme commune entre la SABAM, la SIMIM et URADEX dans le cadre d'UNISONO, offrant aux entreprises un système simplifié de déclaration unique).
- Centralisation de la répartition au sein de la seule Direction des Opérations (Département des Attributions).
- Affaire Tiscali renvoyée par la Cour d'Appel de Bruxelles devant la Cour de Justice de Luxembourg.
- Lancement du SABAM Information System (SIS – automatisé des processus de traitement des droits de reproduction phonographique).

Février

Accord avec UNISOC dans le cadre d'UNISONO pour la perception dans le secteur à profit social.

Avril

- Lancement de e-FIN (plate-forme permettant à chaque ayant droit de suivre en ligne son état financier).
- Lancement de e-Licensing (plate-forme permettant aux clients de demander en ligne une autorisation).

- Publication de la note d'intention 'Apport de la SABAM au débat en faveur d'une juste rémunération pour la création sur Internet'.
- Création d'un Comité de rémunération et d'un Comité d'évaluation (et de nomination) par le Conseil d'administration.

Juin

- Lancement de www.onlinedepot.be (dépôt en ligne entièrement gratuit) des œuvres.
- Adoption par le Conseil d'administration d'un Code de Déontologie (voir sur www.sabam.be Infos&News/A propos de la SABAM/Structure/Conseil d'Administration).
- Présentation au Conseil d'administration des résultats de l'analyse effectuée par la société Akkanto visant à appuyer la SABAM dans le développement d'une stratégie de communication intégrée avec une communication interne et une communication externe plus efficaces et davantage harmonisées.

Septembre

- Lancement du site www.sabam.be/AV (site consacré spécifiquement à l'Audiovisuel).
- Adoption par le Conseil d'administration d'une Charte

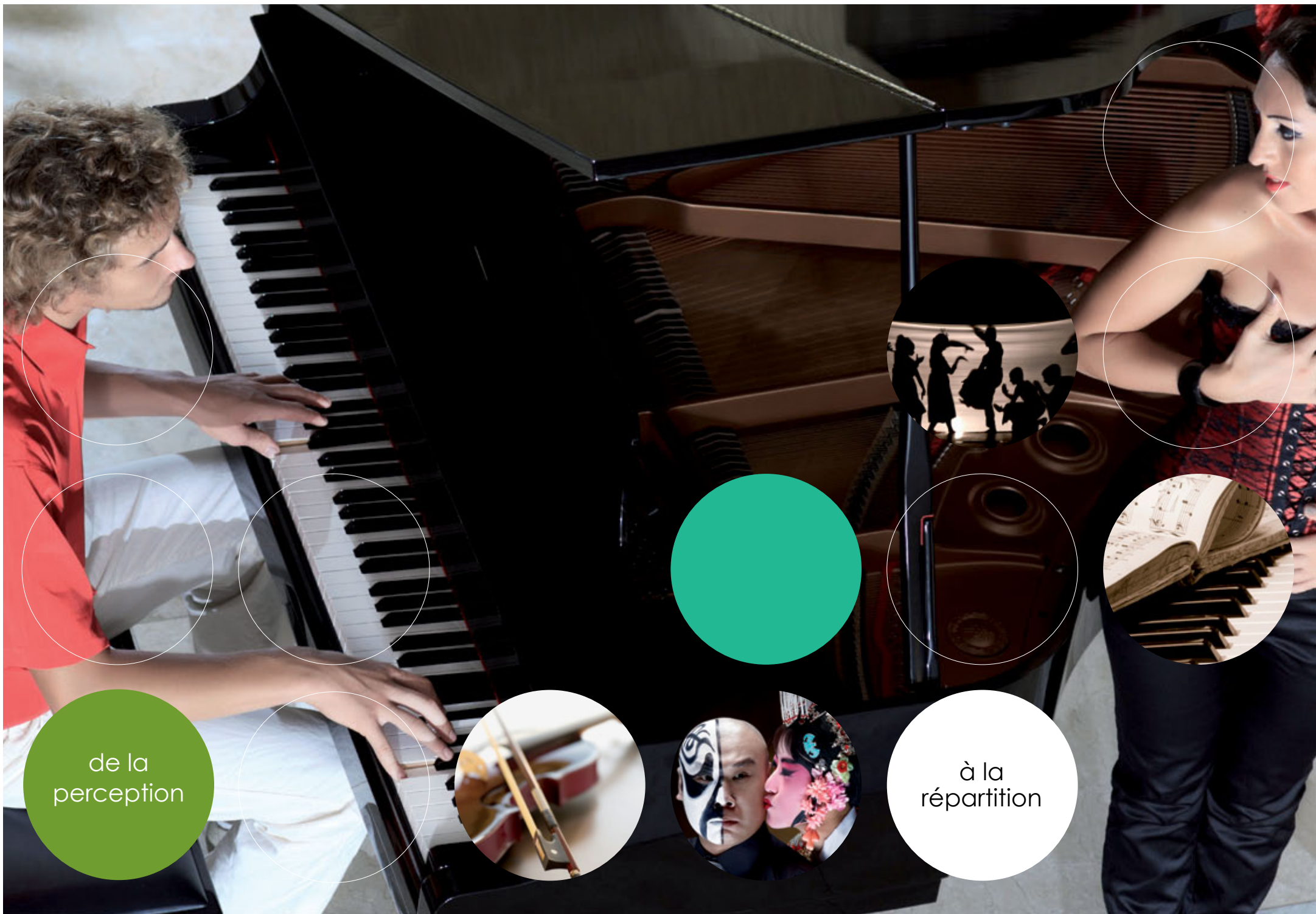
- de Gouvernance d'Entreprise (voir sur www.sabam.be Infos&News/A propos de la SABAM/Structure/Conseil d'Administration).
- Mise en place du PMO (Program Management Office) (comité destiné à consolider la gestion efficace et rentable des projets et objectifs stratégiques)
- Scission entre la direction Finances et la direction Ressources Humaines.

Novembre

- Publication du Mémoire européen de la SABAM.
- Mise en liquidation de l'asbl Culture SABAM et prise en charge des dépenses culturelles par la SABAM, en application de la loi sur le contrôle des sociétés de gestion collective (loi du 10 décembre 2009).

Décembre

- Lancement d'OWR/AV (système de déclaration en ligne des œuvres audiovisuelles).
- Fin anticipative du système d'agences locales flamandes au 31 décembre 2010.



de la
perception



à la
répartition



Tableau de bord des résultats : de la perception à la répartition

Indépendamment du succès incontestable des nouvelles sources de perception, les droits mécaniques ont continué à peser sur les résultats en 2010.

Avertissements :

- Les frais nets représentent les coûts bruts moins le résultat financier net global des placements financiers ;
- Les charges brutes représentent les frais nets augmentés du résultat financier net provenant exclusivement des placements financiers sur les droits d'auteur.

FLUX FINANCIERS (en €)

	2010	2009	2008	Différence 10/09	Différence %
A. DROITS D'AUTEUR	192.965.642	197.434.128	217.940.029	-4.468.487	-2,3%
Médias	42.639.003	39.011.023	37.138.387	3.627.980	9,3%
Droits d'exécution publique musique	57.909.473	53.450.827	54.517.128	4.458.646	8,3%
Droits de reproduction mécanique	68.460.606	77.140.732	101.467.592	-8.680.126	-11,3%
Théâtre	3.409.921	3.462.687	3.208.324	-52.766	-1,5%
Perceptions "en ligne"	1.665.918	1.370.036	1.053.099	295.882	21,6%
Reprographie	1.858.000	2.905.971	1.985.560	-1.047.971	-36,1%
Copie privée	3.232.858	6.174.077	3.692.037	-2.941.219	-47,6%
Droit de prêt public	392.373	382.567	630.473	9.806	2,6%
Littérature	62.903	95.759	35.558	-32.856	-34,3%
Arts visuels	885.804	800.044	1.124.331	85.760	10,7%
Sociétés étrangères	12.448.782	12.640.405	13.087.541	-191.623	-1,5%
B. TRANSFERTS VERS FONDS SOCIAL ET CULTUREL	7.483.186	6.091.807	5.337.307	1.391.379	22,8%
C. RECETTES TOTALES NETTES (A-B)	185.482.456	191.342.321	212.602.722	-5.859.866	-3,1%
D. CHARGES	37.355.768	34.527.304	50.223.891	2.828.464	8,2%
Services et biens divers	16.866.192	11.850.067	12.633.942	5.016.124	42,3%
Rémunérations, charges soc., pensions	22.637.380	23.685.030	21.428.213	-1.047.650	-4,4%

Production immobilisée	-411.268	-591.342	-605.970	180.074	-30,5%
Amortissements	3.662.518	2.975.023	2.311.117	687.495	23,1%
Réduction de valeur sur créances	382.138	270	378.145	381.868	0%
Provisions pour risques et charges	-7.564.754	3.180.629	1.659.054	-10.745.383	-337,8%
Autres charges d'exploitation	1.361.971	1.315.231	1.348.137	46.740	3,6%
Charges financières	421.591	-3.278.577	11.071.253	3.700.168	-112,9%
Produits exceptionnels		-4.609.027		4.609.027	
E. DEDUCTION DES CHARGES (-)	10.977.482	9.713.946	24.591.294	1.263.536	13,0%
Charges fonds social + CES asbl	97.201	-911.534	3.364.003	1.008.735	-110,7%
Charges Culture SABAM asbl	626.716	552.386	659.087	74.330	13,5%
Autres produits d'exploitation SABAM	3.287.371	2.883.944	3.173.270	403.427	14,0%
Produits financiers bruts SABAM	7.019.429	6.224.210	7.849.221	795.219	12,8%
Mouvements des réserves	323.398	645.300	-453.961	-321.902	-49,9%
Etalement prépensions 2007-2009		3.307.408	2.864.733	-3.307.408	-100,0%
Réduction de valeur latente (dot/reprise)	-376.633	-2.987.768	7.134.941	2.611.135	-87,4%
F. TOTAL FRAIS NETS (D-E)	26.378.286	24.813.358	25.632.597	1.564.928	6,3%
% sur recettes nettes (F/C)	14,22%	12,97%	12,06%		0,0%
G. Solde des droits nets à répartir (C-F)	159.104.170	166.528.963	186.970.125	-7.424.794	-4,5%

Le tableau de bord des résultats permet d'établir la ventilation de l'intégralité des montants comptabilisés ainsi que leur répartition par rubrique de perception. Ce tableau permet de cerner un volet fondamental de la gestion : la part prise par les coûts générés par l'administration pour effectuer les activités de perception et de répartition.

L'année 2010 fait apparaître un pourcentage de frais nets (après déduction du résultat financier net¹) de 14,22%. Par contre, en neutralisant le résultat financier net provenant exclusivement des placements des droits d'auteur (4,9 millions €), nos coûts bruts s'élèveraient alors à 31.278.000 € en augmentation de 7,8% par rapport à 2009, soit :

26.378.000 €	coûts nets (voir tableau page 17 - point F)
+ 4.900.000 €	résultat financier net sur placement
31.278.000 €	droits d'auteur

1 Résultat financier net = produits financiers SABAM moins les charges financières (cf. détail page 74)

Tableau évolutif des coûts bruts sur 3 ans : (en €)

	2010	2009	2008	Différence 10/09	Différence %
Charges nettes	26.378.000	24.813.000	25.633.000	1.565.000	+6,3%
Résultat financier net sur placement droits d'auteur	4.900.000	4.200.000	5.900.000	700.000	+17%
Charges brutes	31.278.000	29.013.000	31.533.000	2.265.000	+7,8%
Pourcentage de frais (par rapport aux recettes nettes – voir tableau de bord rubrique C.)	16,86%	15,6%	14,83%		

Résultats contrastés avec un chiffre d'affaires qui s'établit à 193 millions € en baisse de 2,3% (-4,5 millions €)

L'exercice 2010 s'avère contrasté : certes, le résultat des perceptions de droits d'auteur diminue de plus de 2% mais cette sous-performance est à nouveau largement imputable aux droits des producteurs phonographiques et vidéographiques (Central Licensing étranger).

En effet, après avoir déjà diminué de 25% en 2009, les recettes provenant du Central Licensing étranger (droits mécaniques) ont baissé de 18% en 2010 (-11,2 millions €) en raison de la crise du secteur et du non-renouvellement du contrat UNIVERSAL à dater du 1^{er} octobre 2010.

D'autre part, la dépréciation des droits de copie privée constatée en 2010 (-47,6% ou -3 millions €) est due au recul des ventes de CD et DVD vierges conjugué au mouvement de récupération des droits des années antérieures constaté en 2009, tandis que la baisse de 36% (-1 million €) des droits de reprographie en 2010 est, à l'instar des droits de copie privée, principalement imputable à la récupération des droits des années antérieures (cf. rapport annuel 2009).

Toutefois, la récurrence des mauvais résultats en droits mécaniques a été atténuée par les meilleures performances dans les secteurs suivants :

- médias : +9,3% grâce principalement aux diffuseurs payants et aux perceptions câble ;
- droits d'exécution publique de la musique : + 8,3%.

Notons également qu'en faisant abstraction des trois éléments négatifs évoqués supra, les perceptions auraient progressé de pratiquement 11 millions € (soit + de 5%).

Les services & biens divers en hausse, les rémunérations en baisse

Les coûts bruts progressent de 7,8% (2,2 millions €) en 2010, tandis que le pourcentage des frais bruts s'établit à 16,86%.

Cette hausse est principalement due à la décision de mettre fin de façon anticipative et définitive au système d'agences locales au 31 décembre 2010, entraînant un coût unique pris en charge en 2010 (1.500.000 €), ce qui impliquera pour le futur la suppression de ces charges de commission.

Notons également la prise en charge d'une moins-value réalisée sur les cotisations annuelles impayées (382.000 €) ainsi que la diminution de pratiquement 50% des

prélèvements réalisés sur nos réserves disponibles en 2010 (323.000 €).

Par contre, les charges de rémunérations sont en baisse de 4,4%, et cela malgré les engagements réalisés à la suite des nouvelles perceptions réalisées pour la musique dans les entreprises (UNISONO) ainsi que dans le cadre de la centralisation des activités de perception au siège (voir supra).

Par ailleurs, la hausse des charges d'amortissements principalement en recherche & développement ainsi qu'en travaux de rénovation a impacté négativement les coûts 2010.

Répartition des revenus de droits d'auteur : plus de 139 millions € de droits payés en 2010¹ en baisse de 15% (24,6 millions €) par rapport à 2009

Cette diminution résulte des faits suivants :

- 1) plus de 20 millions € restaient à payer au 31 décembre 2010 aux sociétés étrangères. En effet, à la suite de la nouvelle réglementation européenne en matière de TVA, le paiement des droits s'effectue après réception des factures, ce qui a eu pour effet de repousser certains paiements début janvier 2011 ;
- 2) le report du paiement de deux répartitions en janvier 2011 pour un montant total de 8,3 millions €.

Sans ces éléments, nous aurions atteint un montant de plus de 167 millions €, soit une hausse de pratiquement 2% par rapport à 2009.

En 2010, la SABAM a effectué des paiements à 9.203 associés, dont la répartition est détaillée dans le tableau ci-dessous.

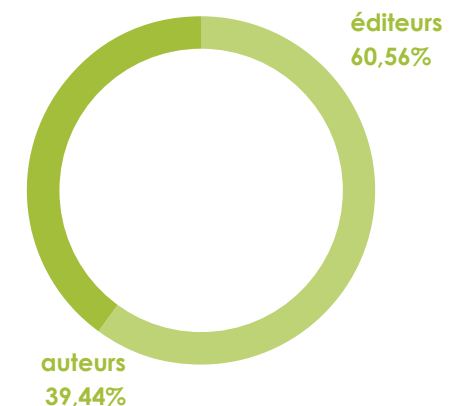
Plus de 98% des ayants droit reçoivent un montant inférieur à 51.920 € de droits d'auteur qui est la limite fiscale de taxation des droits à 15% (loi du 16 juillet 2008 applicable au 1^{er} janvier 2008).

Répartition des revenus par catégorie de bénéficiaires en fonction des montants globaux perçus

Répartition des revenus par catégories et nombre de bénéficiaires

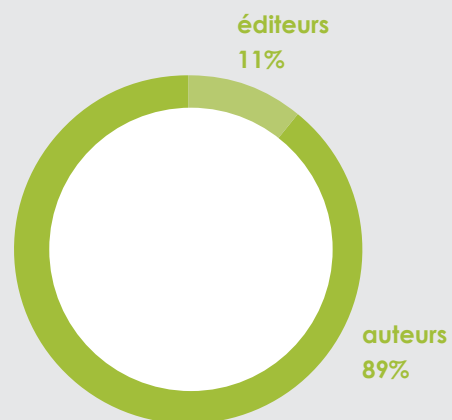


Répartition des revenus par catégories de bénéficiaires en fonction des montants globaux perçus

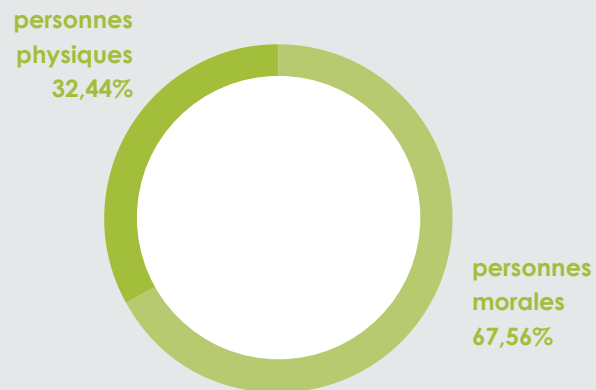


¹ Paiements effectués en 2010 pour les droits de l'année de référence 2010 et des années antérieures

Répartition nombre de personnes physiques et morales



Répartition des revenus personnes physiques et morales en fonction des montants globaux perçus



personnes physiques	19.272.881	32,44%
personnes morales	40.141.516	67,56%
Total	59.414.397	100,00%

Tranches de revenus :

	auteurs	éditeurs	total	pourcentage	pourcentage cumulé
de 200.000 € à plus	9	25	34	0,4%	100,0%
de 100.000 € à 200.000 €	12	19	31	0,3%	99,6%
de 75.000 € à 100.000 €	8	17	25	0,3%	99,3%
de 50.000 € à 75.000 €	32	24	56	0,6%	99,0%
de 40.000 € à 50.000 €	23	10	33	0,4%	98,4%
de 30.000 € à 40.000 €	41	14	55	0,6%	98,1%
de 20.000 € à 30.000 €	86	44	130	1,4%	97,5%
de 15.000 € à 20.000 €	67	27	94	1,0%	96,0%
de 10.000 € à 15.000 €	137	55	192	2,1%	95,0%
de 5.000 € à 10.000 €	402	105	507	5,5%	92,9%
de 3.000 € à 5.000 €	391	78	469	5,1%	87,4%
de 1.000 € à 3.000 €	1.278	166	1.444	15,7%	82,3%
de 1 € à 1.000 €	5.712	421	6.133	66,6%	66,6%
Total	8.198	1.005	9.203	100,0%	100,0%

	auteurs	éditeurs	total
Montants (€)	23.432.218	35.982.180	59.414.397
Pourcentage	39,44%	60,56%	100%

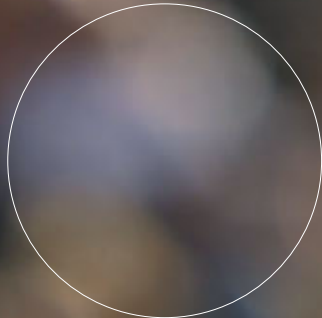
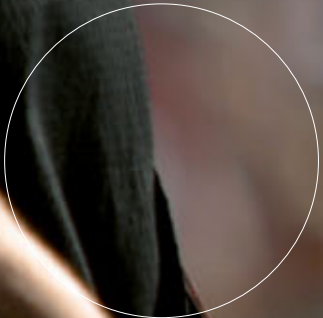
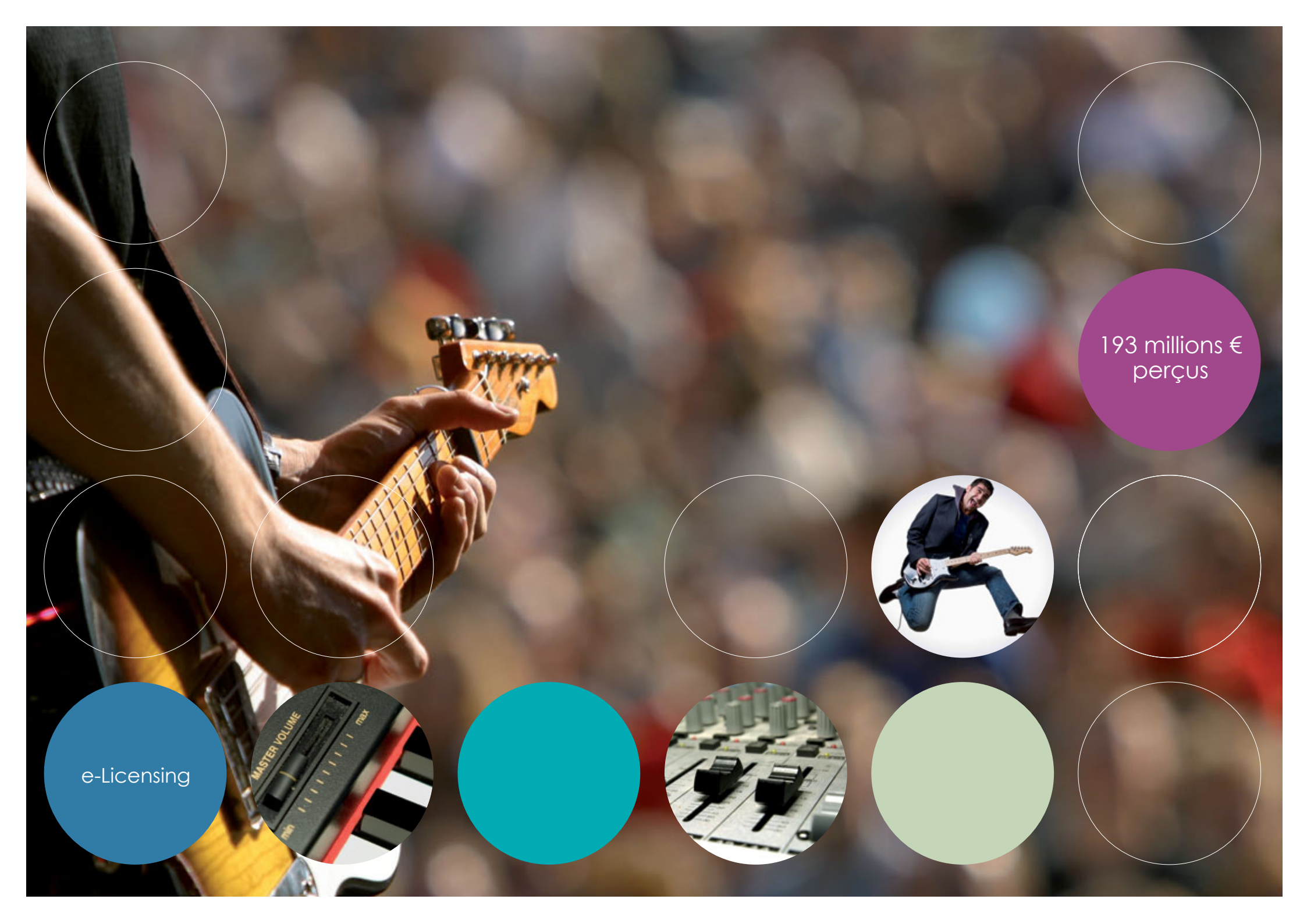
Top 12 des sociétés de droits
étrangères (paiements effectués **vers** l'étranger,
Central Licensing inclus) :

	2010
MCPS (Royaume-Uni)	28.343.962 €
GEMA (Allemagne)	11.825.929 €
SACEM (France)	5.048.702 €
PRS (Royaume-Uni)	4.766.394 €
ASCAP (U.S.A.)	3.411.481 €
BMI (U.S.A.)	3.063.377 €
SDRM (France)	2.982.108 €
STEMRA (Pays-Bas)	2.340.018 €
NCB (Danemark)	2.314.447 €
SUISA (Suisse)	1.619.246 €
BUMA (Pays-Bas)	1.587.292 €
SIAE (Italie)	1.154.979 €
Autres sociétés	11.128.482 €
Total	79.586.416 €

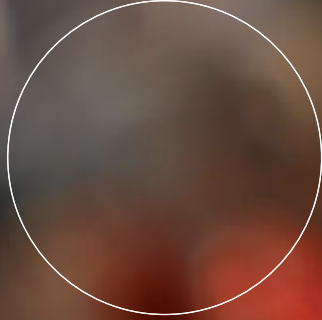
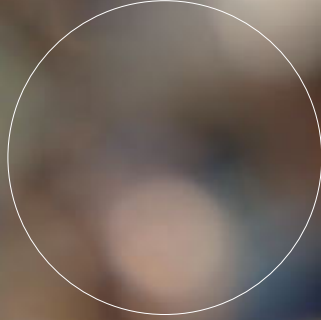
Top 12 des sociétés de droits
étrangères (paiements reçus **de** l'étranger) :

	2010
BUMA (Pays-Bas)	2.843.268 €
SACEM (France)	1.679.170 €
SDRM (France)	1.180.243 €
Stichting LIRA (Pays-Bas)	1.081.143 €
SGAE (Espagne)	932.210 €
GEMA (Allemagne)	905.958 €
STEMRA (Pays-Bas)	803.179 €
SIAE (Italie)	390.248 €
SUISA (Suisse)	236.662 €
MCPS (Royaume-Uni)	208.858 €
PRS for Music (Royaume-Uni)	204.653 €
JASRAC (Japon)	185.952 €
Autres sociétés	1.816.100 €
Total	12.467.644 €

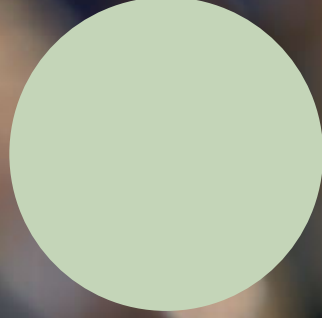
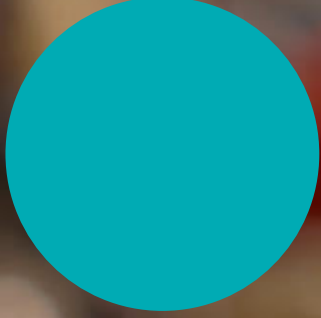
Nous constatons une diminution de 20 millions € par rapport à 2009 due à la nouvelle réglementation européenne concernant la facturation. Nous devons à présent recevoir les factures avant paiement.



193 millions €
perçus



e-Licensing



Les perceptions

Indépendamment du succès incontestable des nouvelles sources de perception, les droits mécaniques ont continué à peser sur les résultats en 2010.

Origine des droits d'auteur en 2010 :

		2010	2009	différence	
Droits de reproduction mécanique	35,48%	68.461.000 €	77.141.000 €	-8.680.000 €	-11,3%
Droits d'exécution publique musique	30,01%	57.909.000 €	53.451.000 €	4.458.000 €	8,3%
Médias	22,10%	42.639.000 €	39.011.000 €	3.628.000 €	9,3%
Etranger	6,45%	12.449.000 €	12.640.000 €	-191.000 €	-1,5%
Théâtre	1,77%	3.410.000 €	3.463.000 €	-53.000 €	-1,5%
Copie privée	1,68%	3.233.000 €	6.174.000 €	-2.941.000 €	-47,6%
Reprographie	0,96%	1.858.000 €	2.906.000 €	-1.048.000 €	-36,1%
Perceptions 'en ligne'	0,86%	1.666.000 €	1.370.000 €	296.000 €	21,6%
Autres ¹	0,69%	1.341.000 €	1.278.000 €	63.000 €	4,9%
Total :	100%	192.966.000 €	197.434.000 €	-4.468.000 €	-2,3%

¹ Arts visuels, littérature, droit de prêt public

	(1) 31/12/2010	(2) 31/12/2009	(3) 31/12/2008	(4) (1) - (2)	(5) (4) / (2)
(en €)					
DROITS D'AUTEUR	192.965.642	197.434.128	217.940.029	-4.468.487	-2,3%
Médias	42.639.003	39.011.023	37.138.387	3.627.980	9,3%
Diffuseurs publics	13.846.609	13.915.091	13.649.833	-68.482	-0,5%
Radios particulières	2.368.105	2.237.477	2.228.823	130.628	5,8%
Diffuseurs nationaux privés	7.914.321	7.460.607	8.110.342	453.713	6,1%
Télévisions régionales et à public à cible	1.550.750	2.002.911	743.337	-452.161	-22,6%
Diffuseurs payants	4.443.743	3.396.512	2.113.831	1.047.231	30,8%
Câble ou satellite	11.501.118	9.168.502	9.292.989	2.332.616	25,4%

	(1) 31/12/2010	(2) 31/12/2009	(3) 31/12/2008	(4) (1) - (2)	(5) (4) / (2)
Câble - programmes TV étrangers	1.011.631	820.732	984.550	190.898	23,3%
Câble - programmes radiosonores étrangers	2.726	9.191	14.682	-6.464	-70,3%
Droits d'exécution publique musique	57.909.473	53.450.827	54.517.128	4.458.647	8,3%
Musique légère mécanique	34.953.787	40.777.595	40.298.451	-5.823.809	-14,3%
Musique légère vivante	13.916.102	10.276.494	11.219.571	3.639.608	35,4%
Musique sérieuse	1.448.483	1.126.902	1.361.907	321.580	28,5%
Musique de film	2.001.935	1.269.835	1.637.198	732.100	57,7%
UNISONO – SABAM	3.122.473			3.122.473	-
UNISONO – SIMIM	2.466.694			2.466.694	-
Droits des producteurs phonographiques et vidéographiques	68.460.606	77.140.732	101.467.592	-8.680.126	-11,3%
Perceptions occasionnelles	1.323.807	1.360.119	1.801.263	-36.313	-2,7%
Perceptions contractuelles	3.041.441	2.529.639	2.854.499	511.802	20,2%
Central Licensing - marché belge	7.853.482	7.219.851	8.590.880	633.631	8,8%
Central Licensing - autres territoires	52.204.768	63.424.824	84.766.956	-11.220.057	-17,7%
Musique d'ambiance	2.361.649	1.541.477	1.427.852	820.172	53,2%
Droits vidéographiques	1.647.779	962.809	1.825.244	684.970	71,1%
Cellule de contrôle	25.045	98.449	197.273	-73.404	-74,6%
Divers	2.636	3.564	3.624	-928	-26,0%
Théâtre	3.409.921	3.462.687	3.208.324	-52.766	-1,5%
Belgique	3.374.992	2.973.150	2.856.810	401.842	13,5%
Etranger	34.929	489.537	351.513	-454.608	-92,9%

	(1) 31/12/2010	(2) 31/12/2009	(3) 31/12/2008	(4) (1) - (2)	(5) (4) / (2)
Perceptions en ligne	1.665.918	1.370.036	1.053.099	295.882	21,6%
Streaming + téléchargements	1.476.863	1.171.287	920.746	305.576	26,1%
Simulcasting + webradio + webtv	189.056	198.749	132.354	-9.693	-4,9%
Reprographie	1.858.000	2.905.971	1.985.560	-1.047.971	-36,1%
Copie privée	3.232.858	6.174.077	3.692.037	-2.941.219	-47,6%
Droit de prêt public	392.373	382.567	630.473	9.806	2,6%
Littérature	62.903	95.759	35.558	-32.856	-34,3%
Arts visuels	885.804	800.044	1.124.331	85.761	10,7%
Droit de reproduction	385.895	376.942	537.815	8.952	2,4%
Droit de suite	499.910	423.101	586.516	76.808	18,2%
Sociétés étrangères	12.448.782	12.640.405	13.087.541	-191.623	-1,5%
Œuvres théâtrales	58.207	60.633	149.339	-2.426	-4,0%
Œuvres audiovisuelles			305.523		
Câble - droits d'exécution	2.324.177	2.435.951	1.640.400	-111.774	-4,6%
Arts visuels	178.425	123.125	193.704	55.300	44,9%
Autres réseaux	38.450	89.100	134.610	-50.650	-56,8%
Droit de suite	142.478	68.392		74.085	108,3%
Droits de reproduction mécanique	3.602.280	3.874.608	3.964.345	-272.329	-7,0%
Droits d'exécution (Film + musique)	6.104.765	5.988.596	6.699.621	116.169	1,9%

Droit de reproduction phono- et vidéographique – y compris Central Licensing : -11,3% (-8,7 millions €)

Le droit de reproduction phono- et vidéographique constitue le droit exclusif de l'auteur, représenté par la SABAM, d'interdire ou d'autoriser la fixation matérielle de son œuvre sur l'ensemble des supports, sauf le papier. Quelques exemples sont les reproductions sur CD, DVD, disque dur par des compagnies de disques, sociétés cinématographiques, fournisseurs de musique d'ambiance et DJ.

Droits de reproduction phono- et vidéographique

Faits marquants

- Le 1^{er} janvier 2010 a été lancé le Sabam Information System, qui entraîne une automatisation des processus de traitement pour les droits de reproduction phonographique. Concrètement, ceci signifie que les déclarations à la fois du labelinfo et des ventes d'albums peuvent être traitées automatiquement. Le projet est devenu un succès étant donné que quasi l'ensemble des producteurs utilisent les normes requises et que la facturation (à la fois en mai et en octobre) s'est déroulée de façon particulièrement réussie.
- Il faut constater une augmentation tout à fait inattendue des ventes d'albums sur les périodes du second semestre 2009 et du premier semestre 2010 à

la fois pour les 4 producteurs majeurs (Belgique) et au niveau des producteurs de disques indépendants. Nous avons noté une augmentation de 20% pour les deux rubriques, ce qui est particulièrement remarquable étant donné la régression constante du marché du CD au cours des années écoulées. Il est clair que la solide scène musicale belge (qui bénéficie d'un accueil favorable à l'étranger) et des facteurs fortuits en sont pour une grande part responsables.

- La perception de la rubrique musique d'ambiance a augmenté de 53% par rapport à 2009.
- L'industrie télévisuelle et cinématographique belge est à nouveau en phase ascendante depuis 2009/2010. Le chiffre d'affaires en droits de reproduction vidéographique a augmenté de plus de 70% (!) par rapport à 2009, mais par rapport à 2008, il faut noter un recul de 10%.
- Le Collège Grands Droits a donné le 26 octobre 2010 son accord pour augmenter le tarif scénario/ réalisation à la rubrique droits de duplication de 2,6% à 6,1% sur le chiffre d'affaires facturé par le producteur (ARP), à compter du 1^{er} janvier 2011.

Les perceptions en 2010 : augmentation globale des droits mécaniques en Belgique (+29,3% ou +1,9 million €).

L'année 2010 restera dans les mémoires comme une très bonne année pour l'industrie cinématographique et musicale belge. Différents facteurs ont contribué à de tels résultats positifs :

- Tout d'abord, un nombre particulièrement élevé d'artistes belges ont sorti un disque à cette période.

augmentation des ventes d'albums



Plus de 100 groupes ont fait l'objet d'une promotion active. En outre, des artistes tels que Stromae, Milow, K3, Deus, Triggerfinger, etc., connaissent un succès toujours croissant à l'étranger.

- Les Mia's (Music Industry Awards) ont à chaque nouvelle édition davantage de succès et contribuent de ce fait, de façon substantielle, à faire connaître les talents musicaux belges.
- Les décès successifs de différents musiciens connus ont entraîné un pic dans les chiffres de ventes, aussi dans le secteur premium (Michael Jackson, Bobbejaan Schoepen, Nonkel Bob).
- Le phénomène Studio 100. Tant les productions musicales que cinématographiques de K3, Piet Piraat, Mega Mindy, Amika, Anubis et d'autres ont connu des sommets dans les Plats Pays.
- Dans le monde télévisuel et cinématographique belge, les productions à succès s'enchaînent. Des films tels que Loft, Zot van A, Aanrijding is Moskou, etc. attirent de nombreux spectateurs dans les salles de cinéma et réalisent de bonnes ventes de DVD, souvent via des covermounts. La même chose vaut pour les nombreuses productions télévisuelles qui sont réalisées. Quelques exemples : Van Vlees en Bloed, Benidorm Bastards, David, etc.

La rubrique musique d'ambiance (musique d'arrière-plan + licences DJ) continue de proposer de bons chiffres vu la hausse de plus de 53,2%, soit exprimée en chiffres : une augmentation de 820.000 €. Le cap des 1.000 DJ enregistrés a été dépassé et le sommet n'est pas encore en vue. Le marché des fournisseurs

de musique d'ambiance, en revanche, semble saturé. L'augmentation susmentionnée s'explique par la régularisation d'importants arriérés.

Les perspectives pour 2011

Après une année qui, à la surprise générale, a été favorable pour les droits de reproduction mécanique (hors CL-étranger), nous devons nous garder d'être trop optimistes pour l'année à venir. Ce fut en effet la combinaison de différents facteurs (fortuits) qui a fait pencher positivement la balance pour 2010. L'attente générale est que le secteur musical connaîtra certainement une rechute et que la tendance à la baisse qui prévalait avant 2010 va tout simplement se poursuivre.

Ceci ne signifie cependant pas que l'année à venir n'offrira pas de perspectives, bien au contraire :

- Après l'intégration réussie des perceptions occasionnelles et contractuelles dans SIS, c'est maintenant au tour des droits de reproduction vidéographique (à savoir les droits de duplication), pour lesquels le projet débute cette année.
- Le lancement des nouveaux tarifs dans le cadre du streaming (musique d'arrière-plan) et ceux en faveur des scénarios/réalisations (droits de reproduction vidéographique).
- L'intégration totale des perceptions de musique d'arrière-plan et de licences DJ dans le projet UNISONO, vu que la SABAM perçoit ici les droits voisins pour le compte de la SIMIM.

Central Licensing

Le Central Licensing comporte, d'une part, les montants transmis par les sociétés centralisatrices pour l'exploitation en Belgique (CL – marché belge) et, d'autre part, les montants perçus par la SABAM dans le cadre des contrats de centralisation qu'elle gère elle-même pour l'exploitation en dehors de son territoire (CL – autres pays).

Faits marquants 2010

- Terrible recul du chiffre d'affaires d'Universal à l'étranger (-15%) malgré l'ajout du répertoire national de très nombreux pays dans la portée du contrat de centralisation.
- Non-prolongation du CL du contrat UIM ; celui-ci se retrouve à partir d'octobre 2010 dans les mains de la SDRM.
- Poursuite de la baisse du chiffre d'affaires de Wagram après une petite reprise en 2009.
- Hausse remarquable chez les plus grandes sociétés de disques du marché belge (+8,8%) après un sérieux recul en 2009 (avait alors chuté de 16%) et en 2008 (avait alors régressé de 12,8%). Par rapport à 2007, la baisse se chiffre à 20,3%. Tandis que les ventes de disques continuent de chuter dans nos pays voisins (recul moyen de 9% par rapport à 2009), 2010 s'avère être une année absolument record pour les albums belges. Plus de 100 artistes belges auront sorti un nouveau CD en 2010. En outre, ces albums tutoient les sommets ; pas moins de 40 des albums les mieux vendus en Flandre sont des albums d'artistes belges (en Wallonie, c'est moins le

cas car ce marché est davantage axé sur le marché français). Celui qui se distingue absolument, c'est Stromae, avec une 3^e place des ventes de singles de 2010 (téléchargements compris).

Perceptions

- Sur la valeur totale du contrat UIM et de Wagram, un recul de 17,7% (-11.220.000 €) est enregistré. A l'exception de deux pays (le Danemark et la Hongrie), le chiffre d'affaires recule partout, avec comme extrême l'Allemagne, qui est responsable de 60% de la baisse globale (-8.300.000 €).
- En Belgique, le chiffre d'affaires d'EMI augmente de 42% alors qu'il avait diminué en 2009 de 40%. Le coffret des Beatles en est en grande partie responsable. Warner aussi augmente de 42% alors que la société avait baissé de 52% en 2009. Chez Universal, la hausse est moins prononcée (12%), mais la baisse en 2009 avait aussi été plus limitée (21%). Seul Sony-Bmg connaît un léger recul (-3%), après que les chiffres ont fortement progressé (+28%) en 2009. Ce qui est frappant, c'est que Michael Jackson représente 25% de leurs ventes. Les bons résultats de 2010 ont également été influencés par la facturation d'avances fin 2010.

Perspectives 2011

- Recul du CL Marché belge. Il sera difficile d'égaliser une année 2010 exceptionnelle.
- Clôture du CL UIM, un maximum d'efforts seront accomplis afin de réduire à un minimum le suspens et les questions éventuelles.

- Le manque de clarté concernant les conditions de facturation des DVD français est résolu, en vertu de quoi Wagram peut désormais être facturé pour ce type de produits.
- Le CL d'EMI sera géré à partir de 2011 par MCPS.
- Du fait du passage à un environnement informatique plus moderne, des simulations et analyses toujours plus détaillées pourront être faites.

Droits d'exécution publique musique : +8,3% (+4,5 millions €)

Il s'agit des droits qui découlent de l'utilisation de la musique mécanique (radio, cd, etc.) dans les lieux publics (soirées, Horeca, établissements commerciaux, discothèques, etc.), la musique sérieuse, la musique de film et la musique légère vivante. Pour la première fois, il s'agit également des droits qui découlent de l'utilisation de notre répertoire sur le lieu de travail et que nous percevons via UNISONO.

Faits marquants 2010

- Suite à la réorganisation du réseau d'agences locales, toutes les activités de Wallonie, de Bruxelles, d'Anvers et de Louvain sont déjà gérées directement par le siège au 1^{er} janvier 2010.
- Lancement officiel du nouveau site internet www.declarationunique.be créé par la SABAM, la SIMIM et URADEX. Le but étant ainsi de faciliter au maximum les démarches administratives demandées aux entreprises pour l'octroi d'une licence d'utilisation de musique.

centralisation des perceptions



excellente
performance
d'UNISONO



- Début de la facturation via UNISONO (perception dans les entreprises) mais avec perception rétroactive depuis octobre 2009.
- Dans le cadre d'UNISONO, accord conclu avec UNISOC pour les entreprises-membres et tombant sous certaines commissions paritaires (318, 319, 327, 330, 331 et 332) : possibilité de déduire du nombre total de FTE (personnel soignant, d'aide ou d'accompagnement).
- Lancement d'e-Licensing (module de déclaration en ligne).
- Négociation d'un régime particulier pour les entreprises dont une large part du personnel est soit occupé sur des lieux de travail publics (ex. : chaînes de magasins), où une redevance est déjà payée à la SABAM et à la Rémunération Equitable pour la diffusion de musique, soit si le personnel n'écoute pas de musique en raison d'une impossibilité technique ou physique.
- Envoi d'un mailing aux fédérations coupoles dans le cadre des perceptions dans les services publics.
- Fin de mandat anticipé pour les 6 agences flamandes le 31 décembre 2010. A partir du 1^{er} janvier 2011, toutes les activités de perception sont centralisées au siège social.

Les perceptions 2010 augmentent de 8,3%

L'année 2010 a de nouveau été une année record en matière de faillites (9.953 faillites contre 9.427 en 2009), soit 4,6% de plus qu'en 2009. La hausse des faillites est clairement visible dans les trois régions, mais plus marquée à Bruxelles. Dans l'Horeca, une entreprise sur

31 a fait faillite (source : Graydon). Cet élément explique en partie la diminution au niveau la musique légère mécanique (-14.3%).

Malgré ces chiffres alarmants, le nombre de nouveaux contrats créés en 2010 pour le secteur Horeca et de la distribution est plus important que le nombre de contrats résiliés (Secteur Horeca : 6.150 nouveaux contrats pour 4.161 contrats résiliés essentiellement pour cessation d'activité secteur de la distribution : 6.685 nouveaux contrats pour 3.829 résiliations essentiellement pour cessation d'activité).

Les bons résultats de l'année 2010 sont également dus à l'excellente performance d'UNISONO (perception dans les entreprises). Au total, nous avons perçu 5.589.000 € via UNISONO pour la période d'octobre 2009 à décembre 2010. Il est à noter que ce montant comprend également la part des droits voisins que la SABAM perçoit pour le compte de la SIMIM. En 2010, les droits perçus pour le compte de la SIMIM s'élevaient à 2.470.000 €.

Il est à noter également les excellents résultats réalisés au niveau de la musique sérieuse (+28,5%), de la musique de film (+57,7%) et de la musique légère vivante (+35,4%).

L'augmentation liée à l'utilisation de la musique de film est due à la bonne tenue du secteur actuellement. La Fédération des Cinémas de Belgique (FCB), qui représente 50% du secteur (dont UGC), a effectivement

confirmé une augmentation de 5% en 2010 par rapport à 2009 de la fréquentation des salles de cinéma en Belgique. Kinopolis a également enregistré une hausse de 9,6% à 7 millions de spectateurs.

De manière générale, les cinémas tirent également profit du succès des films projetés en 3D (un billet sur cinq écoulés) car ces tickets sont vendus 20% plus cher (source : L'Echo).

Il est à noter que la bonne performance pour la musique légère vivante est en partie attribuable à un rattrapage de paiement pour la période 2009 qui a été résorbé début 2010.

Les perspectives pour 2011

Développement de nouveaux outils tels que le webcrawling (outil de recherche automatique d'événements sur Internet) et développement de la seconde version d'e-Licensing (module de déclaration en ligne).

Médias : +9,3% (+3.628.000 €)

Le résultat de 2010 affiche une augmentation de 9,3% par rapport à 2009 pour les perceptions médias. Celles-ci concernent les perceptions auprès des diffuseurs radiophoniques et télévisuels, des distributeurs de programmes et du contenu.

Faits marquants 2010

- Lancement de Mobistar TV – distribution de

- programmes télévisés et radiophoniques via satellite.
- Reprise de Vitaya par VMMA.
- Ouverture de négociations sectorielles avec les chaînes privées dans l'optique d'une perception séparée des droits musicaux, audiovisuels et des arts visuels auprès des chaînes de TV commerciales.
- Signature d'un accord avec iTunes pour les téléchargements sur le territoire belge, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

Les perceptions médias : +9,3%

La perception des droits auprès des diffuseurs payants a augmenté de 30,8% grâce à la croissance continue des exploitations liées aux bouquets digitaux ainsi qu'à la VOD (Video On Demand), tandis que les perceptions câble / satellite ont connu une progression remarquable de plus de 25,4% (2,3 millions €) grâce à Belgacom et Tecteo.

La diminution de 22,6% dans la rubrique « télévisions régionales et à public cible » s'explique par le fait qu'en 2009, des droits arriérés avaient été récupérés auprès de MTV Networks, alors qu'en 2010 la facturation était limitée à une année d'exploitation.

Théâtre : -1,5% (-53.000 €)

Le théâtre dans son ensemble accuse une légère diminution de 1,5%. Il est à noter que les chiffres du théâtre Belgique et du théâtre étranger ont été globalisés. En effet, l'ensemble des droits perçus en 2010 par la SABAM aussi bien en France, en Belgique qu'aux Pays-Bas se retrouve dans le théâtre Belgique.

Droits de copie privée : -47,6% (-2.941.000 €)

Au sein du cercle de famille, il est permis de copier des œuvres sonores et audiovisuelles pour un usage privé. En échange de cette autorisation d'effectuer des copies, les auteurs, les artistes-interprètes ou exécutants et les producteurs ont droit à une rémunération. Ces droits sont appelés des droits de copie privée et ils sont perçus en Belgique par la société de gestion Auvibel, dont la SABAM est administratrice.

Faits marquants 2010

Les SA Nokia Belgium et Sony Ericsson Mobile déposent auprès du Conseil d'Etat une requête en annulation de l'Arrêté royal du 17 décembre 2009 qui énumère les appareils et supports soumis à une retenue, ainsi que les nouveaux tarifs.

La Cour européenne de Justice émet le 21 octobre 2010 un arrêt qui est invoqué par l'industrie pour remettre en cause, dans tous les pays européens, le système du règlement de la copie privée. Auvibel est d'avis que la réglementation belge répond parfaitement aux conditions de l'arrêt de la Cour européenne. D'autres sociétés de gestion européennes sont aussi du même avis.

Commentaire relatif aux chiffres de 2010

La hausse remarquable de 67% en 2009 de la part globale de la SABAM dans les droits de copie privée était imputable à un mouvement de rattrapage au sein du Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur un support

audiovisuel, qui a réparti cette année-là à la fois les droits de 2008 et ceux de 2007. Les répartitions par, à la fois le Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support audiovisuel et le Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support sonore, sont entre-temps en vitesse de croisière.

C'est la raison pour laquelle les revenus de la SABAM provenant des droits de copie privée en 2010 sont presque revenus au niveau de 2008. La baisse de ±12,4% est imputable à la poursuite de la baisse en 2009 des revenus globaux d'Auvibel consécutive à la poursuite de la baisse des ventes de CD et DVD vierges.

Perspectives pour 2011

Auvibel parviendra à conclure l'exercice 2010 sur une augmentation importante de ses revenus grâce à l'entrée en vigueur de l'Arrêté royal, qui s'est fait longtemps attendre, énumérant les appareils et supports qui sont désormais soumis à une retenue ainsi que les nouveaux tarifs.

Depuis le 1^{er} février 2010, Auvibel perçoit également une rémunération sur notamment les lecteurs MP3, les I-pods, les disques durs externes, les téléphones avec fonction MP3 ou MP4, les décodeurs et graveurs CD/DVD.

Grâce à ces nouveaux revenus, Auvibel voit son chiffre d'affaires à nouveau augmenter pour atteindre le niveau de 2007. Ceci signifie que la SABAM également peut s'attendre à une augmentation de sa part dans les droits de copie privée en 2011.

Droits de reprographie : -36,1% (-1.048.000 €)

A certaines conditions, il est permis de photocopier de courts fragments et même l'intégralité d'œuvres protégées. En échange de cette autorisation de copie, les auteurs et les éditeurs ont droit à une rémunération. Ces droits sont appelés droits de reprographie et ils sont perçus en Belgique par la société de gestion Reprobel, dont la SABAM est administratrice.

Commentaire relatif aux chiffres de 2010

En 2009, il y a eu une importante augmentation des droits de reprographie du fait de la récupération de droits des années précédentes n'ayant pas pu être répartis plus tôt par les Collèges concernés de Reprobel. Il s'agissait d'un mouvement de rattrapage unique. D'où la grande différence avec les droits de reprographie que la SABAM a perçus en 2010 auprès de Reprobel. Afin de connaître l'évolution réelle du chiffre d'affaires, les perceptions de 2010 doivent être comparées aux revenus de 2008.

Cette comparaison donne une baisse de seulement 6,42% qui est due au recul des revenus globaux de Reprobel. Cette baisse est la conséquence du repli des ventes d'appareils de copie en raison de la crise financière.

Perspectives pour 2011

Reprobel attend pour 2011 un statu quo de son chiffre d'affaires et n'a pas non plus de perspectives d'augmentation de ses revenus, à moins que les

autorités fédérales se décident enfin à promulguer les arrêtés d'exécution nécessaires, qui auraient dû être en vigueur depuis belle lurette. A ce moment-là, Reprobel pourra également percevoir des droits sur les impressions et les imprimantes au moyen desquelles des œuvres protégées peuvent être copiées, et pourra donc générer de nouvelles recettes.

En ce qui concerne la part de la SABAM dans les droits de reprographie qu'elle percevra en 2011 auprès de Reprobel, on peut s'attendre à ce que le niveau de 2010 soit atteint.

Perceptions « en ligne » : +21,6% (+296.000 €)

Le résultat de 2010 affiche une augmentation de 21,6% par rapport à 2009 pour les perceptions online (à savoir les autorisations et perceptions pour l'usage du répertoire en ligne).

Les perceptions « en ligne » : +21,6%

Pour ce qui concerne les perceptions « en ligne », l'augmentation de 21,6% par rapport à 2009 a été en grande partie réalisée grâce aux droits collectés auprès du site de téléchargement iTunes pour les ventes sur le territoire belge. En 2009, les droits perçus se limitaient à une année d'exploitation (2008), alors qu'en 2010, les droits perçus portaient sur l'année d'exploitation 2009 et une partie de l'année 2010.

Le tableau ci-dessous reprend de façon détaillée les perceptions liées à la mise à disposition en ligne

d'œuvres musicales en format streaming (non-téléchargeable) et par le biais de téléchargements :

Type de perceptions	Année 2010
Streaming	190.432 €
Téléchargements	1.286.431 €
Total	1.476.863 €

Si nous regardons uniquement l'exploitation d'iTunes, qui représente presque trois quarts (73,75%) du marché belge du téléchargement et du streaming, les chiffres de perception des trois dernières années sont en forte régression, à savoir : pour 2008 : 713.277 €, pour 2009 : 619.552 €, pour 2010 : 469.872 € (9 mois).

Les perspectives pour l'année 2011 :

- Continuation de la procédure à l'encontre de Netlog. Pré-accord de principe avec YouTube.
- Continuation de la procédure intentée par Telenet à l'encontre de l'Agicoa et à l'encontre de toutes les sociétés de gestion collective.
- Possible lancement en Belgique de plateformes de streaming proposant un catalogue important d'œuvres musicales à l'écoute en ligne.
- La fragmentation du répertoire reste problématique pour les perceptions online.

Arts visuels (droits de reproduction et droit de suite) : +10,7% (+86.000 €)

Faits marquants 2010

- Adhésion à la SABAM du dessinateur polonais de

bande dessinée Grzegorz Rosinski. Cet artiste de renom mondial est, entre autres, le dessinateur de la série THORGAL.

- Contrat avec l'éditeur belge LUDION pour le merchandising mondial des produits reproduisant des créations de James Ensor.
- Disparition du scénariste et dessinateur français de bande dessinée Jacques Martin. Notre adhérent était surtout connu pour les séries Alix et Lefranc.
- 100^e anniversaire de la naissance de James Ensor. Différentes expositions et autres manifestations culturelles ont eu lieu en Belgique tout au long de l'année 2010.
- Mailing envoyé à tous les professionnels du marché de l'art en leur rappelant les principes et les modalités de règlement du droit de suite en Belgique.
- Le répertoire international des auteurs visuels représentés par la SABAM est consultable via Internet.

Droits de reproduction : +2,4% (+9.000 €)

Ces droits sont perçus lors de la reproduction d'images (dessins, photos, peintures, etc.) du répertoire de la SABAM sur un support graphique (papier) ou électronique (Internet).

Les résultats des perceptions effectuées en Belgique au cours de l'année 2010 ont connu une légère augmentation (+2,4 %).

La reprise de ce marché se fait lentement. Heureusement, les différentes éditions publiées à l'occasion du 100^e anniversaire de la naissance de James Ensor ont fortement contribué au résultat final.

Repertoire visuel
consultable sur
Internet





eBook



Le montant total des perceptions effectuées à l'étranger par les sociétés étrangères pour l'utilisation des créations du répertoire de la SABAM est en forte augmentation (+ 44,9%).

Notons que certains montants correspondent au règlement d'arriérés et qu'ils ne se reproduiront plus en 2011.

Droits de suite : +18,2% (+77.000 €)

Le droit de suite est une rémunération dont bénéficie l'auteur d'une œuvre originale à l'occasion des reventes de son œuvre par l'intermédiaire d'un professionnel du marché de l'art : vente aux enchères, vente en galerie, par un antiquaire, etc.

Sont concernées les œuvres graphiques ou plastiques telles que les tableaux, les collages, les peintures, les dessins, les gravures, les estampes, les lithographies, les sculptures, les tapisseries, les céramiques, les verreries et les photographies.

Les résultats des perceptions effectuées en Belgique au cours de l'année 2010 ont connu une progression très positive (+ 18,2 %).

Cette hausse est due aussi à une action ciblée de la SABAM auprès des galeries afin d'obtenir les déclarations de leurs reventes et ainsi pouvoir encaisser les droits de suite revenant aux auteurs.

Nous constatons également que le marché de l'art belge a très bien évolué et ne semble plus souffrir de la crise financière et économique.

Les droits de suite en provenance de l'étranger, transmis par nos sociétés étrangères, ont connu une hausse spectaculaire (+ 108,3 %).

Cette belle progression est due surtout à une reprise importante en 2010 du marché international de l'art au sein de l'Union européenne.

Pour l'année 2011, nous pouvons nous attendre à une progression légère du chiffre d'affaires aussi bien en droits de reproduction qu'en droit de suite. Ceci dit, notons que plusieurs musées belges seront fermés en 2011 pour des travaux. Espérons que ces fermetures temporaires n'hypothéqueront pas la progression escomptée.

Le droit de prêt public : +2,6% (+9.800 €)

Les bibliothèques et médiathèques publiques peuvent, à certaines conditions, prêter des livres, partitions, supports sonores et audiovisuels. En échange de cette autorisation, les auteurs, les éditeurs, les artistes-interprètes ou exécutants et les producteurs ont droit à une rémunération. Cette rémunération, aussi appelée droit de prêt public, est perçue en Belgique par Reprobel.

Commentaire relatif aux chiffres de 2010

Le montant que la SABAM a perçu auprès de Reprobel en 2010 concerne les rémunérations de droit de prêt pour l'année 2007. Il s'agit d'un montant du même ordre que celui de 2009, vu que les droits ont été perçus sur

la base des mêmes bas tarifs, qui s'élèvent à 1€ par an par emprunteur adulte et à 0,50€ par an par emprunteur mineur.

Perspectives pour 2011

La SABAM s'attend en 2011 à une légère diminution des rémunérations de droit de prêt. En 2011, les Collèges de Reprobel et d'Auvibel répartiront les droits de prêt de l'année 2008. Les autorités flamandes ont décidé, sans la moindre concertation avec Reprobel, de réduire, pour des raisons budgétaires, de ±30.000 € le montant qu'elles paient pour les bibliothèques publiques tombant sous leur compétence.

Aussi longtemps que les pouvoirs publics ne voudront pas appliquer d'augmentation substantielle des tarifs, la SABAM ne pourra pas suffisamment rémunérer les auteurs et éditeurs concernés pour les œuvres prêtées.

Littérature : -34,3% (-33.000 €)

Faits marquants 2010

La SABAM a conclu un accord de collaboration avec la société Appsolution. Il s'agit d'une société, partenaire de APPLE, active notamment dans la vente via Internet d'œuvres littéraires (romans, nouvelles, recueils de poèmes, etc.) en format numérique diffusés sur les supports mobiles de APPLE, à savoir l'iPhone, l'iPod et l'iPad.

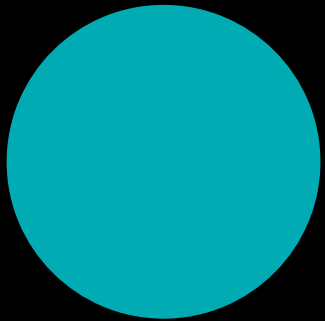
Droits de reproduction et droits d'édition

Les droits de reproduction découlent de l'utilisation des

œuvres littéraires sur un support graphique (papier) ou électronique (Internet). Les droits d'édition concernent les ventes réalisées par les éditeurs littéraires.

Les résultats des perceptions effectuées en Belgique au cours de l'année 2010 accusent une baisse de l'ordre de 34,3 % par rapport à l'année 2009.

Cette baisse était attendue et s'est confirmée. Le mouvement de rattrapage relatif à la perception des droits d'édition arriérés en 2009 n'a pas pu se répéter en 2010.



145 millions €
attribués



e-sabam-fin



Les répartitions

Les montants présentés ci-dessous correspondent aux droits qui, lors du processus de répartition, ont pu être attribués à des ayants droit clairement identifiés. En d'autres termes, il s'agit de droits relatifs à des œuvres reconnues dans notre base de données et totalement documentées, de sorte que les opérations de répartition entre les différents ayants droit puissent se faire selon les termes qu'ils ont eux-mêmes définis.

S'il s'agit donc de l'ensemble des montants que les Attributions ont transférés au Service Financier, ils ne correspondent pas pour autant à la somme des paiements. En effet, pour des raisons indépendantes de la documentation des œuvres, il peut arriver qu'un ayant droit soit lui-même en suspens, et ce pour diverses raisons telles que le manque de certaines coordonnées (numéro de compte, par exemple) ou une situation particulière (affiliation en cours, faillite, succession en cours, etc.). Dans ce cas, les montants identifiés sont repris dans notre Comptabilité-Membres sur les 'comptes courants individuels' des ayants droit concernés. Cela signifie donc que les sommes sont réservées et mises en suspens jusqu'à résolution du problème.

En 2010, la SABAM a mis en répartition 144,8 millions € entre ses membres, dont 139 millions € ont été payés. La différence de pratiquement 6 millions € résulte principalement du report de deux répartitions début janvier 2011.

Type de droits

	2010	différence	2009	différence	2008	différence	2007
(en €)							
Droits d'exécution Belgique	56.131.550	-12%	63.554.973	1%	62.713.302	-9%	68.981.889
Droits d'exécution Belgique (répartis le 21 et le 28 janvier 2011)	7.829.362,41	-					
Droits de reproduction mécanique Belgique	11.700.365	6%	11.035.861	-13%	12.662.616	-16%	15.098.123
Droits de reproduction mécanique Belgique (répartis le 28 janvier 2011)	519.728,91	-					
Droits de copie privée musique et texte & image	4.848.351	-20%	6.055.254	-36%	9.533.209	1960%	462.749
Droits d'exécution en provenance de l'étranger	6.058.764	11%	5.472.990	12%	4.890.191	3%	4.725.740
Droits mécaniques en provenance de l'étranger	4.611.102	20%	3.853.376	-40%	6.377.788	68%	3.785.178
Droits Théâtre	1.997.329	-34%	3.007.581	20%	2.497.993	3%	2.429.563
Droits de reprographie	2.224.101	61%	1.377.454	21%	1.136.121	7%	1.057.432
Droits online	506.948	-49%	987.707	113%	462.935	-40%	767.034
Droits arts visuels	1.218.648	18%	1.033.606	-27%	1.419.210	16%	1.224.555
Droits littéraires	88.883	236%	26.488	-24%	34.631	41%	24.598
Droit de prêt public	485.766	-					
Sous-total	98.220.896	2%	96.405.289	-5%	101.727.996	3%	98.556.860
Central Licensing + divers	46.618.921	-32%	68.684.351	-28%	95.030.885	37%	69.325.479
Total	144.839.818	-12%	165.089.640	-16%	196.758.881	17%	167.882.340

La répartition des droits est en baisse de 12% par rapport à 2009 à cause des droits mécaniques (CL étranger).

Répartition des Droits d'exécution – Belgique

Cette répartition regroupe l'ensemble des droits Médias (Musique, Musique de film et Texte & Image en TV et Radio), Cinéma, Concerts (musique sérieuse et légère) et Appareils Mécaniques (soirées, musique d'ambiance, etc.). En prenant en compte les paiements qui ont dû être effectués de manière exceptionnelle en janvier 2011, le montant total réparti connaît une légère hausse par rapport à l'année 2009.

Répartition des Droits de reproduction – Belgique

Malgré la tendance générale à la baisse des perceptions globales des droits de reproduction mécanique, on observe cette année une hausse de 11% des droits répartis (en ce compris la répartition de janvier 2011) par rapport à 2009 pour les droits de reproduction Belgique. Ce rebond témoigne de la hausse inattendue des ventes d'albums belges sur les périodes du second semestre 2009 et du premier semestre 2010.

Répartition des Droits de Copie privée (Musique, Musique de Film et Texte & Image)

L'attribution des droits de copie privée était exceptionnellement élevée lors des deux années précédentes à la suite de la régularisation de droits arriérés. La répartition 2010 des droits 'copie privée' ayant été reportée à avril 2011 pour des raisons techniques, nous avons tout de même pu débloquer un montant de presque 4.800.000 € de droits audiovisuels relatifs au répertoire américain.

Répartition des Droits d'Exécution en provenance de l'étranger

En misant davantage sur la musique, au profit de la musique de film, les montants payés du top 5 des sociétés dans la répartition augmentent sensiblement pour les droits d'exécution.

Les efforts supplémentaires déployés dans ce cadre pour les droits provenant du Japon, d'Italie, de Suisse et du Royaume-Uni expliquent, en combinaison avec une amélioration du système de traitement, l'évolution positive du chiffre.

Répartition des Droits Mécaniques Internationaux

L'augmentation de 20% est principalement due au paiement de droits arriérés (environ 800.000 €).

plate-forme
Oracle



Répartition des Droits Théâtre

Les montants attribués dans cette rubrique accusent une chute importante entre 2009 et 2010. Après une hausse de 20% entre 2008 et 2009, il est assez logique, étant donné la stabilité des perceptions, que les droits répartis diminuent pour revenir à une situation similaire à 2008.

Répartition des Droits de Reprographie

La forte augmentation des droits répartis pour la reprographie s'explique, d'une part, par la libération de droits arriérés pour les éditeurs et, d'autre part, par la répartition de droits pour les œuvres visuelles des auteurs des Pays-Bas (PICTORIGHT).

Il est à noter que depuis 2010, un tout nouveau règlement de répartition, plus simple et plus transparent, est d'application pour les droits de reprographie.

Répartition des droits de prêt public - Reprographie

Les droits de prêt public ont pu être répartis pour la première fois en 2010. Il s'agit des montants perçus auprès de la société Repobel pour la copie d'œuvres littéraires dans les bibliothèques. Les droits répartis portent sur les années 2004 à 2006.

Online (streaming, ringtones, downloads)

La forte diminution des montants répartis en 2010 découle surtout du fait qu'un grand nombre de playlists

en retard d'iTunes avaient été réparties en 2009.

De surcroît, le répertoire des playlists d'iTunes a été fragmenté (contrat CELAS) pour la première fois en 2010. En comparaison avec les montants attribués de 2008, nous pouvons affirmer que les montants répartis sont restés stables.

Arts visuels

La hausse des droits attribués au niveau des Arts visuels peut être directement mise en lien avec la belle augmentation des perceptions, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger (via nos sociétés sœurs) et tant pour les droits de reproduction que pour les droits de suite.

Littérature

Comme mentionné dans le chapitre consacré aux perceptions, il est bon de rappeler que les droits d'édition et de reproduction littéraire varient fortement d'une année à l'autre. Au niveau des répartitions, il est donc impossible d'esquisser une tendance quelconque puisque l'évolution des droits attribués ne peut se faire qu'à l'image de celle des perceptions.

Faits marquants au niveau de l'Attribution des droits :

Comme nous l'annoncions dans le rapport annuel 2009, la SABAM a terminé en 2010 la migration de l'ensemble de ses systèmes de gestion et de traitement des données de répartition.

Ainsi, les Droits d'exécution et Droits mécaniques Belgique, la Copie privée, la Reprographie et les Arts visuels sont aujourd'hui intégrés à la nouvelle plate-forme Oracle.

Malgré des débuts difficiles, 2010 a posé les jalons d'un tout nouveau système de répartition des Droits d'exécution Belgique. Ce programme, plus efficace et flexible, permettra à la SABAM de répondre plus rapidement aux évolutions et exigences de son marché. En outre, il assurera aux ayants droit des répartitions rapides, de qualité et plus transparentes.

Par ailleurs, la modernisation va plus loin puisque depuis 2010, la SABAM offre à ses membres la possibilité de consulter en ligne leur situation financière ainsi que leurs décomptes (application e-sabam-fin). Outre le traditionnel décompte papier (pdf imprimable), les informations sont consultables de manière interactive ; de nombreuses possibilités de regroupement et de tri des données offrent ainsi à chacun un reporting personnalisable en fonction de ses besoins

Situation des droits nets à répartir au 31 décembre (dettes envers les ayants droit) – article 45 du règlement général :

Type de droits

	2007	2008	2009	2010
Chiffre d'affaires	231.036.000	217.940.000	197.434.000	192.966.000
Solde droits nets à répartir ¹	201.573.000	186.970.000	166.529.000	159.104.000
Réparti durant l'exercice N ²	38%	42%	44%	44,5%
N+1				
Déjà réparti	89%	85%	83%	
Solde à répartir	11%	15%	17%	
N+2				
Déjà réparti	92%	87%		
Solde à répartir	8%	13%		
N+3				
Déjà réparti	93%			
Solde à répartir	7%			

¹ Après déduction des coûts nets et des affectations à des fins sociales et culturelles

² Après déduction du report des droits des trois dernières années (article 45 du règlement général)

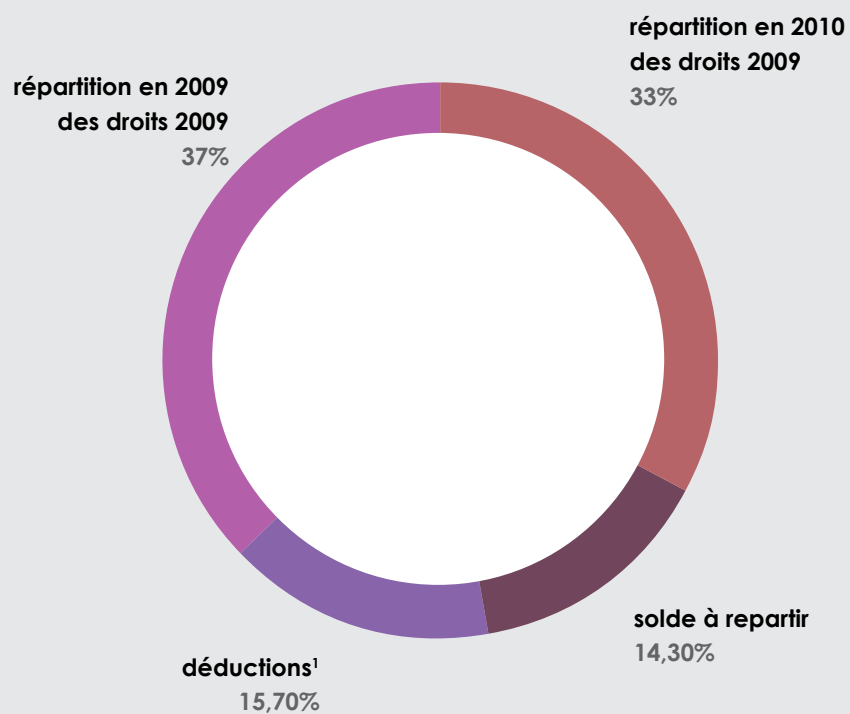
Ce tableau présente l'évolution des répartitions des droits des quatre dernières années, dont le détail est communiqué chaque année dans le rapport financier du rapport annuel. Il est important de souligner qu'après un an suivant l'année de perception, plus de 80% des droits ont été répartis aux différentes catégories d'ayants droit.

Nous constatons par exemple que 83% des droits nets 2009 ont été répartis durant les exercices 2009 et 2010, tandis qu'au 31 décembre 2010, 44,5% des droits nets 2010 ont déjà été répartis, laissant un solde à répartir de 96 millions € ou de 88,4 millions € après déduction du report des droits des trois dernières années (article 45 du règlement général).

Ce solde de 88,4 millions est constitué pour 46% par les droits d'exécution musique qui ne peuvent être répartis que l'année qui suit leur perception à cause du traitement des playlists effectué en début d'année après réception de celles-ci par les émetteurs (média) et pour 35% par les droits impayés au 31 décembre 2010.

Répartition des droits 2010 par rapport au chiffre d'affaires 2009

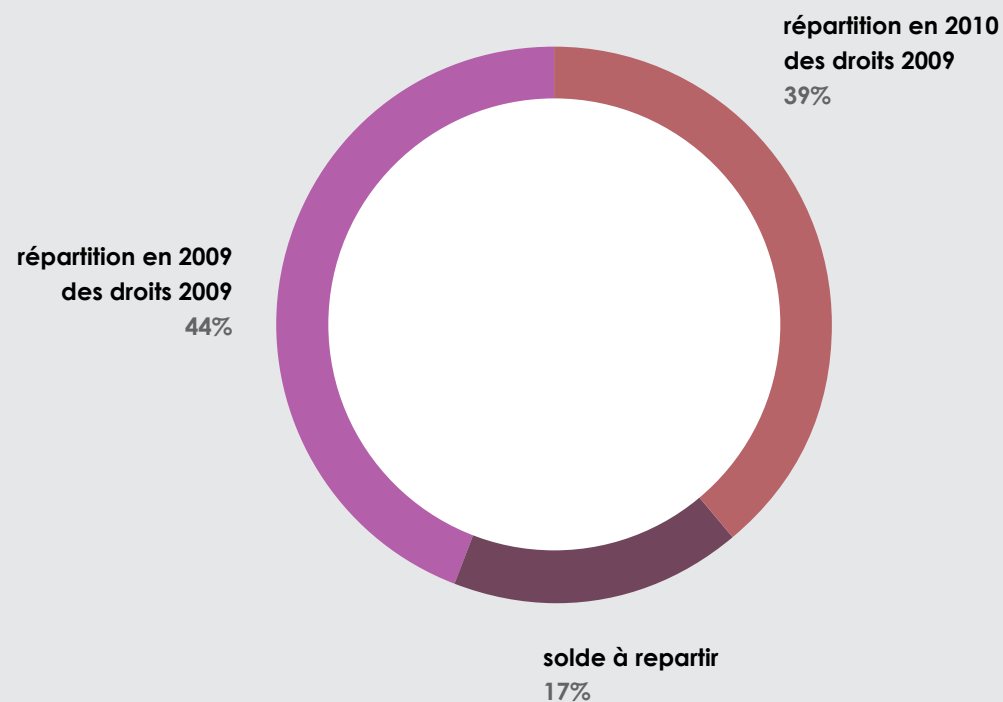
Chiffre d'affaires 2009 : 197,4 millions €



¹ Coûts nets et affectations à des fins sociales et culturelles

Répartition des droits nets 2009

Solde à répartir après déduction des coûts nets et des affectations à des fins sociales et culturelles en 2009 (15,7% du chiffre d'affaires brut) = 166,5 millions €



44% + 39% = 83%

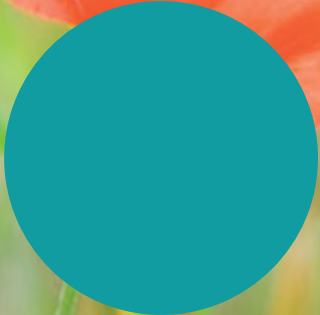
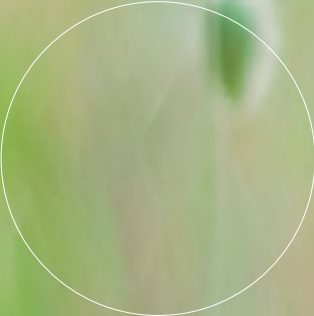
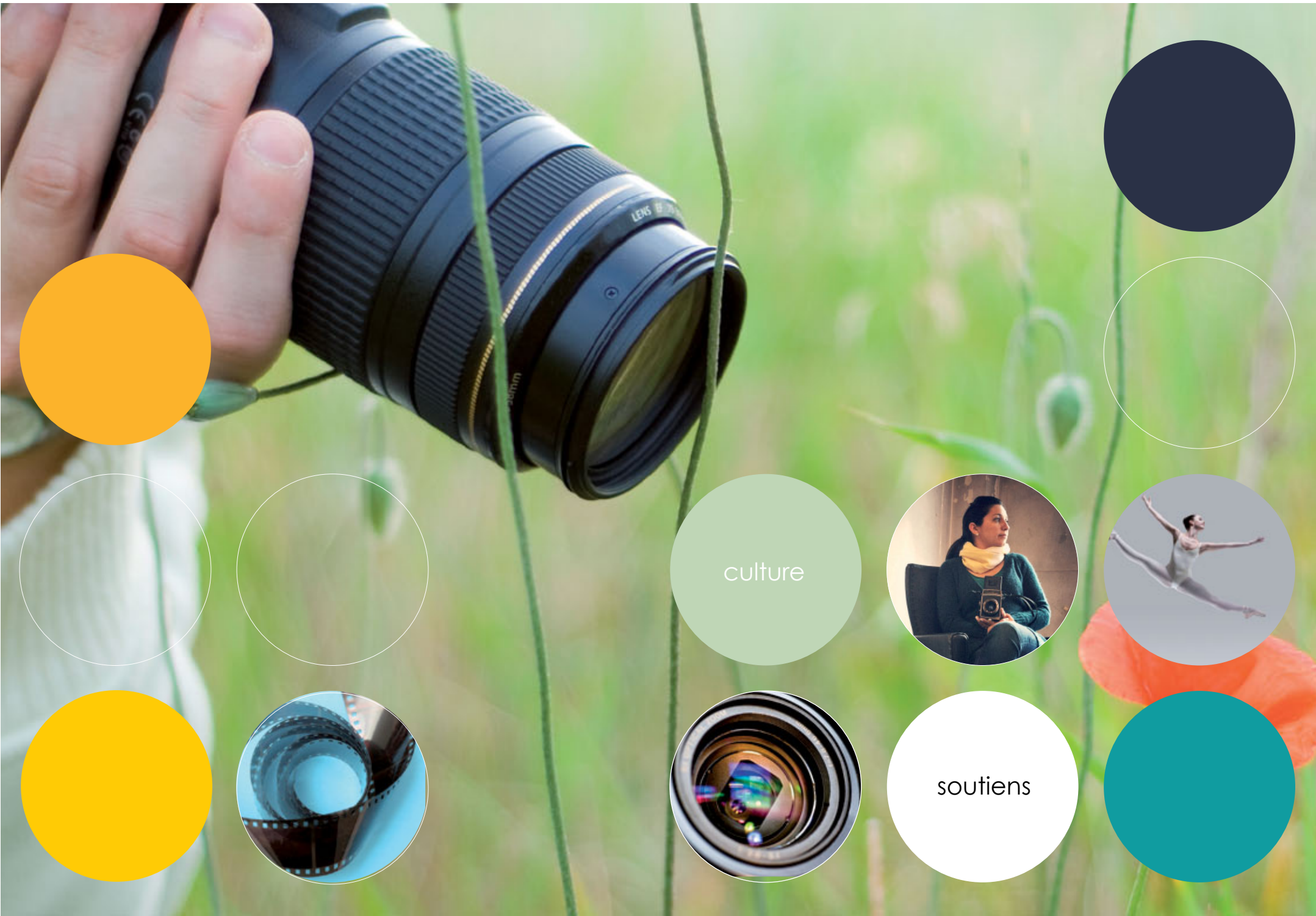
Tableau récapitulatif de l'attribution des droits

Répartition des droits

	2010	2009	2008	2007
Ayants droit	80.932.000 €	63.393.000 €	69.085.000 €	63.848.000 €
Sociétés sœurs étrangères	63.907.000 €	101.696.000 €	127.674.000 €	104.035.000 €
Sous-total	144.839.000 €	165.089.000 €	196.759.000 €	167.883.000 €
Fonds social	4.751.000 €	4.839.000 €	4.995.000 €	6.028.000 €
Fonds culturel	593.000 €	527.000 €	622.000 €	475.000 €
Total	150.183.000 €	170.455.000 €	202.376.000 €	174.386.000 €

En plus des montants répartis aux ayants droit, la SABAM a payé en 2010 pratiquement 5 millions € de droits différés dans le cadre du fonds social, tandis qu'un budget d'environ 600.000 € a été utilisé à des fins culturelles.

Au total, la SABAM a donc attribué 150,2 millions € en 2010, soit une diminution de plus de 20 millions € par rapport à 2009. Cette diminution est exclusivement due au Central Licensing étranger (droits mécaniques).



L'action culturelle de la SABAM

La SABAM soutient plus que jamais la créativité et s'engage toujours plus loin en faveur de tous ses auteurs.

C'est ainsi que les arts visuels, la littérature et les documentaires ont été en 2010 des incontournables du calendrier des événements. Ces initiatives plurielles et pluridisciplinaires s'inscrivent dans une judicieuse combinaison d'événements et d'actions en faveur de nos associés.

Lors d'événements

A la fin de l'année 2010, le programme – déjà bien fourni – des activités s'est étoffé d'une nouvelle initiative : "l'Apéro Galerie". Deux artistes peintres et un photographe ont pu inaugurer cet événement, qui vient renforcer les événements déjà existants tels que le *MERCREDI DU LIVRE* ou les *MIDIS DU DOC*, ces derniers mettant à l'honneur les documentaires chaque deuxième mardi du mois. A ces divers événements s'ajoute encore le traditionnel *CAFE DES AUTEURS*.

Celui-ci ne cesse de gagner en importance en élargissant la programmation et en ciblant les artistes qui ont une actualité importante à mettre en évidence. De ce fait, un podium audiovisuel et/ou théâtre est prévu systématiquement, de trimestre en trimestre.

Pour la huitième année consécutive, la SABAM a mis sur pied le *SABAM AWARD FOR THE BEST HUMORISTIC PRESSPHOTO*, en collaboration avec les journalistes-photographes membres de l'Association générale des Journalistes Professionnels de Belgique (AGJPB-PPFB). Une remise de prix qui a eu lieu lors de notre Café des Auteurs de l'été ! Le jury, sous la présidence de l'humoriste flamand Frank VAN ERUM, a décerné le *SABAM PHOTO AWARD* à Didier LEBRUN pour sa photo *Hands up - Fortisgate*. Le deuxième prix est allé à Tony VAN GALEN pour sa photo *De job van je leven*.

Quant au troisième prix, il a été attribué à Ivan PUT pour sa photo *Protestkoe*. Cette mise à l'honneur inédite en Belgique a trouvé, en 2010 encore, un prolongement

intéressant à travers une exposition itinérante dans les Maisons de la Presse du pays.

Sur le terrain

Il n'y a pas qu'en nos locaux que nous misons sur la proximité avec nos auteurs. Nous retiendrons une présence renforcée des auteurs littéraires sur le site de la Foire du Livre de Bruxelles où une trentaine de séances de dédicaces ont été organisées.

Une édition spéciale de notre *MERCREDI DU LIVRE* s'est tenue en nocturne lors de la Foire du Livre, en présence de plus de soixante auteurs ! Et que dire de la trentaine de groupes également présents sur le stand de la SABAM lors des Francofolies de Spa l'été passé.

En marge des événements que nous organisons nous-mêmes pour nos auteurs, il y a également de nombreuses initiatives que nous soutenons par le biais d'un sponsoring ou d'une remise de prix. À cet effet, nous devenons partenaires d'événements porteurs du répertoire belge. Nous essayons ainsi de contribuer à la promotion de nos auteurs. Ces événements sont nombreux et variés, tant dans le secteur de la musique que dans celui de l'audiovisuel, du théâtre.

Sur la toile

En 2010, le site Internet a continué à répondre à une demande d'information précise et pointue. Ces informations essentielles y sont désormais également disponibles en langue anglaise et allemande. Sur le plan du contenu également, le site a subi quelques modifications. Il

s'est ainsi vu doter de nouvelles applications à destination tant des associés (*e-fin*) que des clients (*e-licensing*), et du grand public (*web-tv*). Une refonte complète du site www.sabam.be est prévue en 2011.

La SABAM informe

La SABAM exploite tous les supports de communication utilisés aujourd'hui. Il en est ainsi des newsletters adressées régulièrement aux associés joignables par voie électronique. Des pages Facebook (*Mercredi du Livre*, *Midi du Doc*, *Café des Auteurs* et *Apéro Galerie*) ont été lancées pour communiquer de façon plus interactive avec les associés présents à ces événements.

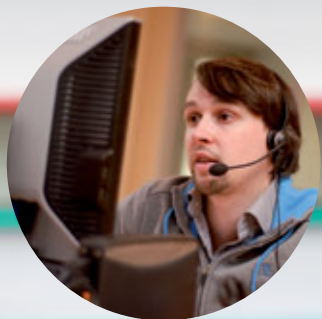
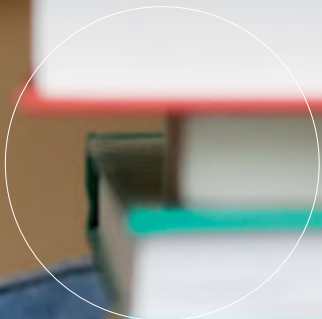
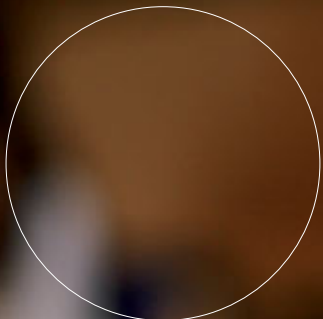
Une web-tv a également été créée avec e.a. une série (évolutive) de témoignages « face caméra » d'associés actifs dans toutes les disciplines de la création.

Des podcasts sont également proposés. Afin de répondre à la demande d'un certain nombre de décideurs politiques d'être mieux informés sur la position de la SABAM sur les questions d'actualité liées au droit d'auteur, une newsletter « SABAM Politics Info » leur est adressée.

Quelques événements soutenus par SABAM CULTURE en 2010

11 ^e Festival de la Chanson Wallonne	De Negen Hemels Van De Onderwereld	Jazz à Liège	VLAPO
15 ^{de} Editie Internationaal Kortfilmfestival Leuven	De Roma	Jazz at Home	Vzw R. Herberigs
31 ^e Grand Prix de la Chanson	De Verenigde Cultuurfabrieken	Jazz à Verviers	Wally Gat Rock
72 ^e Grand Prix du Roi Albert	De Vlaamse SABAM-Vrienden	Jazz Hoeilaart Internationale wedstrijd	
Advertentie Pocket Folk Dranouter	Djangos d'Or	oor jonge jazzgroepen	
Alliance Mondiale du cinéma	Django à Liberchies	Jazzmozaïek en Goe Vollek	
ANIMA	Docville	Jazzpass.be Muziekcentrum Vlaanderen en	
ARRF (Association des réalisateurs et réalisatrices francophones)	Ecoutez-voir !	Wallonie-Bruxelles Musiques	
ARS MUSICA	Emergence	KVBKB	
Arte Falco concert	Eregalerij	Media10/10	
Association des scénaristes et de l'audiovisuel	Europees Muziekfestival voor de Jeugd	MIA's	
Belgium 2 points	Fais-moi un conte	MIDEM (Cannes)	
Belgo Festival de Waterloo	Festival Arlonais les Aralunaires	Musicpublishers.be	
Biennale de la chanson française	Festival du court métrage Bruxelles	Nationale Compositiewedstrijd Wendungen	
BIFFF	Festival van de Lage Landen	Nekkanacht/Houden van	
BIG BANG	Fête de la Musique	No songs no Fun	
BRF - Liedernacht	FIDEC	Octaves de la Musique	
Brussels Film Festival	Fiess'tival	OPEN DOEK	
Brussels Summer Festival	Filmfestival Gent	PicNic Festival	
Ça balance pas mal à Liège	Föderkam	Poppunt Muzikantendag	
Caravan Pass	Forum des compositeurs – New Music	RITS Alumni Award	
CEBEDEM	Franc'auteurs	Rock the city	
Cercle Théâtre Wallon	Francofolies	Stichting Lodewijk en Frans Mortelmans	
Chantons Français !	Galm	Toone illustré	
Compilation nuits Botaniques	Gaume Jazz Festival	Turnhoutse Vrijdagen	
Concert Electro-belge	Het Grote Ongeduld	UCB	
Concours circuit	Imagiscène	Vlaams Open Brassband Kampioenschap	
D6bels	Internationale Koorwedstrijd van Vlaanderen-Maasmechelen	VLAMO SYMPHONIC WIND BAND op Certamen de	
		Bandas de Música Valencia	

Au total, un budget de plus de 525.000 € a été investi pour ces différentes activités.



Rapport financier

9.1. COMPTES ANNUELS DE LA SABAM

Bilan SABAM (en €)

Actif au 31 décembre	2010	2009	Différence	%
ACTIFS IMMOBILISES	12.527.751	11.559.317	968.434	8,4%
I. Frais d'établissement		0		
II. Immobilisations incorporelles	4.135.131	3.918.434	216.697	5,5%
III. Immobilisations corporelles	8.245.002	7.499.505	745.497	9,9%
A. Terrains & constructions	3.458.620	3.531.749	-73.129	-2,1%
B. Installations, machines et outillage	3.010.469	2.318.170	692.299	29,9%
C. Mobilier et matériel roulant	1.775.913	1.649.586	126.327	7,7%
IV. Immobilisations financières	147.618	141.379	6.239	4,4%
A. Entreprises liées	112.400	112.400	0	0,0%
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	7.968	6.729	1.239	18,4%
C2. Autres créances	5.000	0	5.000	100%
C2. Créances et cautionnements en numéraire	22.250	22.250	0	0,0%
ACTIFS CIRCULANTS	262.411.359	254.050.242	8.361.117	3,3%
VII. Créances à un an au plus	41.875.895	32.650.451	9.225.444	28,3%
A. Créances commerciales	39.566.216	29.586.518	9.979.698	33,7%
B. Autres créances	2.309.678	3.063.932	-754.254	-24,6%
VIII. Placements de trésorerie	187.732.874	179.553.608	8.179.266	4,6%
B. Autres placements	187.732.874	179.553.608	8.179.266	4,6%
IX. Valeurs disponibles	28.462.840	38.237.203	-9.774.363	-25,6%
X. Comptes de régularisation	4.339.750	3.608.981	730.769	20,2%
TOTAL DE L'ACTIF	274.939.110	265.609.559	9.329.551	3,5%

Bilan SABAM (en €)

Passif au 31 décembre

	2010	2009	Différence	%
CAPITAUX PROPRES	2.167.896	2.450.497	-282.601	-11,5%
I. Capital	1.381.109	1.340.312	40.797	3,0%
IV. Réserves	786.787	1.110.185	-323.398	-29,1%
A. Réserve légale	138.125	134.125	4.000	3,0%
D. Réserves disponibles	648.662	976.060	-327.398	-33,5%
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	6.517.247	14.082.002	-7.564.755	-53,7%
VII. A. Provisions pour risques et charges	6.517.247	14.082.002	-7.564.755	-53,7%
1. Pensions & obligat. similaires	5.777.247	13.327.002	-7.549.755	-56,7%
4. Autres risques et charges	740.000	755.000	-15.000	-2,0%
DETTES	266.253.967	249.077.060	17.176.907	6,9%
VIII. Dettes à plus d'un an	64.597.600	59.836.110	4.761.490	8,0%
D. Autres dettes	64.597.600	59.836.110	4.761.490	8,0%
IX. Dettes à un an au plus	183.770.920	175.186.812	8.584.108	4,9%
C. Dettes commerciales	4.690.083	9.062.247	-4.372.164	-48,2%
1- Fournisseurs	4.690.083	9.062.247	-4.372.164	-48,2%
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	2.577.633	2.300.993	276.640	12,0%
1- Impôts	359.401	262.042	97.359	37,2%
2- Rémunérations et lois sociales	2.218.232	2.038.951	179.281	8,8%
F. Autres dettes	176.503.204	163.823.572	12.679.632	7,7%
X. Comptes de régularisation	17.885.447	14.054.139	3.831.308	27,3%
TOTAL DU PASSIF	274.939.110	265.609.559	9.329.551	3,5%

9.2. COMPTES DE RESULTATS DE LA SABAM

Exercice clôturé au 31 décembre		2010	2009	Différence	%
I.	Ventes et prestations	197.347.748	201.231.468	-3.883.720	-1,9%
	A. Chiffre d'affaires	192.965.642	197.434.128	-4.468.487	-2,3%
	C. Production immobilisée	411.268	591.342	-180.074	-30,5%
	D. Autres produits d'exploitation	3.970.838	3.205.998	764.841	23,9%
II.	Coût des ventes et prestations	-37.345.445	-43.006.251	5.660.806	-13,2%
	B. Services et biens divers	16.866.192	11.850.067	5.016.124	42,3%
	C. Rémunérations, charges sociales et pensions	22.637.380	23.685.030	-1.047.650	-4,4%
	D. Amortissements	3.662.518	2.975.023	687.495	23,1%
	E. Réductions de valeur sur créances commerciales	382.138	270	381.868	141595,2%
	F. Provisions pour risques et charges	-7.564.754	3.180.629	-10.745.383	-337,8%
	G. Autres charges d'exploitation	1.361.971	1.315.231	46.740	3,6%
III.	Résultat d'exploitation	160.002.303	158.225.217	1 777.086	1,1%
IV.	Produits financiers	9.270.605	8.377.044	893.561	10,7%
	B. Produits des actifs circulants	7.857.880	6.388.852	1 469.029	23,0%
	C. Autres produits financiers	1.412.725	1.988.193	-575.468	-28,9%
V.	Charges financières	-421.591	3.278.577	-3 700.169	-112,9%
VI.	Résultat courant avant impôts	168.851.317	169.880.839	-1 029.522	-0,6%
VII.	Produits exceptionnels	0	4.609.027	-4.609.027	-100,0%
IX.	Résultat de l'exercice avant impôts	168.851.317	174.489.866	-5.638.549	-3,2%
X.	Impôts sur le résultat	0	0	0	0,0%
XI.	Résultat de l'exercice	168.851.317	174.489.866	-5.638.549	-3,2%
XIII.	Résultat de l'exercice à affecter	168.851.317	174.489.866	-5.638.549	-3,2%

RESULTAT A AFFECTER (€)				
Résultat à affecter	168.851.317	174.489.866	-5.638.549	-3,2%
B. Prélèvement sur les capitaux propres				
2) Sur les réserves		650.000	-650.000	-100,0%
C. Affectations aux capitaux propres				
2) à la réserve légale	-4.000	-4.700	700	14,9%
3) aux autres réserves	327.398		327.398	-100,0%
F. Droits bruts à répartir				
3) Autres allocataires	169.174.715	175.135.166	-5.960.451	-3,4%
Réconciliation entre le compte de résultats et le tableau de bord				
Droits bruts à répartir (compte de résultats)	169.174.715	175.135.166	-5.960.451	-3,4%
Affectation au Fonds social et culturel (revenus financiers inclus)	-10.417.829	-8.566.695	-1.851.134	21,6%
Charges Fonds social et culturel consolidées	723.917	-359.148	1.083.065	-301,6%
Reprise de réductions de valeur latentes	-376.633	-2.987.768	2.611.135	-87,4%
Reprise/dotation prépensions		3.307.408	-3.307.408	-100,0%
Solde droits nets à répartir (tableau de bord)	159.104.170	166.528.963	-7.424.793	-4,5%

9.3. CULTURE SABAM ASBL (EN LIQUIDATION)

Bilan Culture SABAM (en €)

Actif au 31 décembre		2010	2009	Différence	%
	ACTIFS IMMOBILISES	0	0	0	0,0%
	ACTIFS CIRCULANTS	138.512	140.864	-2.352	-1,7%
VII.	Créances à un an au plus	35.286	34.603	683	2,0%
	Clients	3.846	4.953	-1.107	-22,4%
	Créances fiscales	31.440	29.650	1.790	6,0%
IX.	Valeurs disponibles	103.133	18.162	84.971	467,9%
X.	Comptes de régularisation	93	88.100	-88.006	-99,9%
	TOTAL DE L'ACTIF	138.512	140.864	-2.352	-1,7%

Passif au 31 décembre		2010	2009	Différence	%
	DETTES	138.512	140.864	-2.352	-1,7%
VIII.	Dettes à plus d'un an	117.902	60.989	56.913	93,3%
	Fonds de promotion Francophone	6.082	20.972	-14.890	-71,0%
	Fonds de promotion Néerlandophone	111.820	40.017	71.803	179,4%
IX.	Dettes à un an au plus	20.610	79.802	-59.193	-74,2%
	C. Dettes commerciales	20.545	79.802	-59.257	-74,3%
	F. Autres dettes	65	0	65	0,0%
X.	Comptes de régularisation	0	73	-73	-100,0%
	TOTAL DU PASSIF	138.512	140.864	-2.352	-1,7%

Comptes de résultats Culture SABAM (en €)

Exercice clôturé au 31 décembre		2010	2009	Différence	%
I.	Ventes et prestations	683.467	322.054	361.413	112,2%
	A. Chiffre d'affaires	0	0	0	0,0%
	D. Autres produits d'exploitation	683.467	322.054	361.413	112,2%
II.	Coût des ventes et prestations	-626.387	-552.054	-74.333	13,5%
	Frais généraux d'administration	33.024	25.072	7.952	31,7%
	Amortissements			0	
	Autres charges d'exploitation	59	428	-369	-86,3%
	Dépenses pour la promotion	593.304	526.553	66.751	12,7%
	Budget 85% (musique légère, jazz, musique sérieuse)	454.602	400.989	53.613	13,4%
	Francophone	256.637	219.809	36.828	16,8%
	Néerlandophone	197.965	181.180	16.785	9,3%
	Budget 15% (autres disciplines)	138.702	125.564	13.138	10,5%
	Francophone	83.361	66.588	16.773	25,2%
	Néerlandophone	55.341	58.977	-3.636	-6,2%
III.	Résultat d'exploitation	57.080	-230.000	287.080	-124,8%
IV.	Produits financiers	162	240	-78	-32,6%
V.	Charges financières	-320	-251	-69	27,5%
IX.	Résultat de l'exercice avant impôts	56.922	-230.011	286.933	-124,7%
X.	Impôts sur le résultat	-9	-81	72	-88,7%
XI.	Résultat de l'exercice	56.913	-230.092	287.005	-124,7%
XIII.	Résultat de l'exercice à affecter	56.913	-230.092	287.005	-124,7%
	RESULTAT A AFFECTER (€)				
	Résultat à affecter	56.913	-230.092	287.005	-124,7%
	Prélèvements sur fonds de promotion				
	Francophone	-14.889	-133.625	118.736	-88,9%
	Néerlandophone	71.802	-96.467	168.269	-174,4%

Culture SABAM

Vu le nouvel article 66 sexies de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins, tel que modifié par la loi du 10 décembre 2009 imposant aux sociétés de gestion collective de gérer elles-mêmes les droits affectés à des fins sociales, culturelles ou éducatives, l'assemblée générale de l'asbl Culture SABAM a décidé en date du 25 novembre 2010 de dissoudre l'association et de mettre celle-ci en liquidation volontaire.

Les sommes précédemment mises à disposition de l'asbl provenant des retenues opérées par la SABAM à des fins culturelles et après apurement des dettes seront restituées à la SABAM qui recevra le solde de la liquidation et l'affectera à des fins culturelles ou éducatives.

En vertu de la loi du 10 décembre 2009 sur le statut et le contrôle des sociétés de gestion (article 18), le Conseil d'administration décide de l'attribution et de l'utilisation des retenues effectuées à des fins sociales, culturelles et éducatives et en fait rapport. Ce rapport détaillant toutes les dépenses à des fins culturelles et éducatives est soumis à l'Assemblée générale et transmis pour information au Service Contrôle SPF – Economie.

De ce fait et à partir du 1er janvier 2011, toutes les dépenses culturelles et éducatives tant celles de l'ancienne asbl Culture SABAM que du siège seront centralisées et financées par la même source de financement, soit les retenues de maximum 10% opérées par la SABAM à des fins sociales et culturelles sur les droits d'exécution en vertu de l'article 49 des statuts. Le but est d'assurer la totale transparence dans les dépenses et de garantir la même source de financement.

9.4. LES DROITS DIFFERES : FONDS SOCIAL ET CES DE LA SABAM ASBL

Bilan asbl CES de la SABAM (en €)

Situation fonds social au 31.12.2009

CES de la SABAM asbl :			461		
Fonds social :			59.752.121	59.752.582	
1) CES asbl 2010 (mandat de la SABAM)					
Compte de résultats : gain				38	
<u>Produits</u>					
Prélèvements article 49 des status	3.211.036				
Produits financiers	353	3.211.389			
<u>Dépenses</u>					
Services sociaux (allocations ancien règlement)	-3.201.268				
Frais généraux	-9.488				
Frais financiers	-589				
Précompte mobilier	-6	-3.211.351			
2) Fonds social de la SABAM					
Résultat				4.669.539	
<u>Produits</u>					
Produits financiers					
Intérêts et dividendes	2.036.199				
Plus-values réalisées	214.462				
Consolidation CES - produits financiers		2.250.661			
<u>Dépenses</u>					
Services sociaux (allocations nouveau règlement)	-1.549.431				
Diminution de valeur actuarielle	8.555				
Moins-values réalisées sur obligations	-204.666				
Frais bancaires	-56.328				
Précompte mobilier	-51.403				
		-1.853.272			
			397.389		
Supplément prélèvements article 49			4.272.149		CES: 499
Situation du fonds social au 31.12.2010				64.422.159	FONDS SOCIAL: 64.421.660

Il ressort de ce tableau que les droits d'auteur différés actés au 31 décembre 2010 ont augmenté en 2010 de 4.669.577 €, soit une hausse de 7,81%.

Comptes individuels nouveau règlement - droits d'auteur différés	19 897 264 €
Participations bénéficiaires inscrites dans comptes individuels nouveau règlement	1 912 386 €
Réserves ancien et nouveau règlement et participations bénéficiaires	42 612 509 €
	64 422 159 €

Asbl CES de la SABAM (Caisse d'Entraide et de Solidarité)

En 2010, la CES n'a plus versé que les droits d'auteur différés et les autres avantages sociaux qui concernent la poursuite de l'application de l'ancien règlement d'ordre intérieur de l'asbl CES de la SABAM.

La CES reçoit de la SABAM encore uniquement les moyens qui sont nécessaires pour la mise en œuvre des obligations sociales.

Une mise en liquidation de l'asbl CES de la SABAM pourrait être envisagée, à l'instar de la décision prise pour l'asbl Culture SABAM.

Le nombre total de bénéficiaires relevant encore de l'application de l'ancien règlement de la CES de la SABAM a continué à diminuer en 2010, passant de 881 à 851 (541 associés ordinaires et 310 époux survivants).

Les dépenses de la poursuite de l'application partielle de l'ancien règlement s'élevaient à 3.201.268 € en 2010, alors qu'elles s'élevaient encore en 2009 à 3.374.994 €, soit une baisse de 5,15%.

Les fonds disponibles en droits d'auteur différés s'élèvent au 31 décembre 2010 à plus de 64 millions € et sont nécessaires pour couvrir les obligations futures des bénéficiaires :

FONDS SOCIAL de la SABAM : résultats positifs (20.000 membres concernés)

Les droits d'auteur différés et les autres avantages sociaux qui ont été prévus par le Règlement du Fonds social et culturel de la SABAM (règlement en vigueur à partir du 1er janvier 2007) sont payés depuis 2009 directement par la SABAM.

En 2010, 365 bénéficiaires ont reçu des droits d'auteur différés conformément aux dispositions du nouveau règlement alors que le nombre total de bénéficiaires en 2009 s'élevait à 306. Il s'agit ici d'associés ordinaires, de collaborateurs de sociétés d'édition, d'héritiers d'associés ordinaires qui sont décédés prématurément et de bénéficiaires ayant perdu leur qualité d'associé de la SABAM.

Au total, en 2010, un montant de 1.549.431 € a été versé aux bénéficiaires du nouveau règlement, y compris les participations bénéficiaires et les compensations, alors qu'en 2009 le total des allocations s'élevait à 1.463.713 €, soit une augmentation de 5,86%.

Les droits d'auteur différés sont payés soit sous la forme d'un capital, soit sous la forme d'une rente.

Seuls deux bénéficiaires ont reçu leurs droits d'auteur différés sous la forme de rentes mensuelles.

Le total des rentes mensuelles s'est élevé à 4.465 € en 2010, soit 0,29% du total des droits d'auteur différés.

Les produits financiers ont augmenté en 2010 de plus de 4,5%, jusqu'à 2,2 millions € ou 2 millions € après déduction des charges financières. Cette augmentation est surtout imputable à la hausse des intérêts et des dividendes sur les titres.

L'exercice du Fonds social a été clôturé sur un résultat positif de presque 4,7 millions €, qui a été ajouté aux réserves de droits.

Bilan asbl CES de la SABAM (en €)

Actif au 31 décembre	2010	2009	Différence	%
Actifs circulants	499	461	38	8,24%
VIII. Placements de trésorerie	0	0	0	0,00%
IX. Liquidités	499	461	38	8,24%
X. Comptes de régularisation	0	0	0	0,00%
Total actif	499	461	38	8,24%

Passif au 31 décembre	2010	2009	Différence	%
DETTES	499	461	38	8,24%
VIII. Dettes à plus d'un an	499	461	38	8,24%
D. Autres dettes	499	461	38	8,24%

COMPTE DE RÉSULTATS asbl CES de la SABAM (en €)

Exercice clôturé au 31 décembre	2010	2009	Différence	%
I. Produits et charges d'exploitation (*)	9 768	90 770	-81 002	-89,24%
A. Produits d'exploitation	353	89	264	296,63%
G. Autres charges d'exploitation	9 488	94 930	-85 442	-90,01%
Résultat d'exploitation	280	-4 160	4 440	-106,73%
II. Produits financiers	353	89	264	296,63%
Charges financières	-595	-467	-128	27,41%
Résultat de l'exploitation ordinaire	38	-4 538	4 576	-100,84%
Résultat de l'exercice	38	-4 538	4 576	-100,84%
(*) Prélèvements article 49 des statuts	3 211 036	3 465 764		
Services sociaux (versements)	-3 201 268	-3 374 994		
	9 768	90 770		

9.5. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

BILAN

A. L'actif

Les actifs immobilisés (+8,4%)

Les immobilisations incorporelles présentent une augmentation de 5,5%. Ces immobilisations concernent des logiciels à usage interne développés par et pour l'entreprise. Conformément à la législation comptable et à nos règles d'évaluation, les

frais pour ces logiciels sont portés au compte des immobilisations amortissables à partir de 1996.

Depuis le 1er janvier 2002, les frais payés aux sociétés de consultance informatique dans le cadre de projets de développement de logiciels pour usage interne sont aussi incorporés à cette rubrique, comme c'est également le cas pour les progiciels.

Les immobilisations corporelles progressent de 10%, principalement suite aux travaux nécessaires de rénovation du bâtiment.

Notons que la charge d'amortissement liée à l'immeuble – à savoir le bâtiment, les

rénovations et les installations – s'élève à un total de 692.299 €, soit une hausse de 29,9% par rapport à 2009.

Les immobilisations financières ont connu une légère évolution en 2010. La SABAM a acquis des participations dans SAA (Société des Auteurs Audiovisuels).

LES ACTIFS CIRCULANTS (+ 3,3%)

Les créances à un an au plus (+28,3%) : l'augmentation est principalement attribuable aux factures à établir, aux créances douteuses et aux débiteurs divers.

Au 31 mars 2011, 30% des créances commerciales restaient impayées.

LES PLACEMENTS DE TRESORERIE ET LES VALEURS DISPONIBLES (-0,73%)

Situation des placements de trésorerie (€)	1	2	3	4	5
	au 31/12/10	au 31/12/09	au 31/12/08	(1)-(2)	(4)/(2)
Comptes à terme SABAM	504 454	5 352 072	16 861 627	-4 847 618	-90,57%
Comptes à terme Fonds social			418 500		
Comptes à terme CULTURE SABAM			150 000		
Actions SABAM	16 089 019	15 712 385	10 978 680	376 634	2,40%
Actions Fonds social	7 374 970	7 158 247	4 924 828	216 723	3,03%
Fonds garantis SABAM	120 013 389	109 393 647	105 650 478	10 619 742	9,71%
Fonds garantis Fonds social	43 751 042	41 937 256	40 605 125	1 813 786	4,32%
Total (1)	187 732 874	179 553 607	179 589 238	8 179 267	4,56%
2) Valeurs disponibles					
SABAM	28 359 208	38 218 580	29 397 052	-9 859 372	-25,80%
CES de la SABAM	499	461	4 999	38	8,24%
CULTURE SABAM	103 133	18 162	51 311	84 971	467,85%
Total (2)	28 462 840	38 237 203	29 453 362	-9 774 363	-25,56%
Total général bilan	216 195 714	217 790 810	209 042 600	-1 595 096	-0,73%

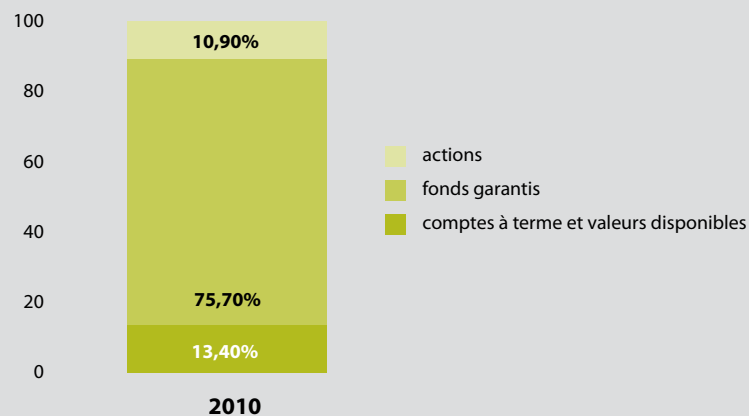
La gestion des placements en 2010

Les actions et les fonds garantis (obligations) acquis par la SABAM pour son propre compte et pour le compte de son Fonds social ont été confiés en gestion discrétionnaire auprès de trois institutions financières dans le cadre d'une gestion qui se veut défensive et sous le contrôle et l'impulsion de la direction financière.

L'importance des valeurs disponibles est due à l'intégration dans cette rubrique de comptes courants appelés 'business accounts', apportant de meilleurs rendements comparables aux comptes à terme et offrant une plus grande flexibilité.

La position de trésorerie a diminué de pratiquement 1% en raison des mouvements à la baisse constatés au niveau des encaissements de droits d'auteur au 31 décembre 2010.

Répartition des avoirs au 31 décembre 2010 (valeur bilantaire)



La remarquable reprise des marchés boursiers en 2009 ne s'est pas poursuivie en 2010. En effet, 2010 restera l'année où l'Union monétaire européenne a failli se désagréger. Les tourments de l'UME se sont reflétés dans la performance assez médiocre de son marché boursier, qui n'a progressé que de 2,4% sur l'année.

En effet, en 2010, la valeur de marché des actions de la SABAM a progressé de 2,4% (contre 43% en 2009) et de 3% (contre 45% en 2009) pour le Fonds social. Par rapport à la valeur d'acquisition, la réduction de valeur latente sur les actions de la SABAM s'élève à 27% et à 25% pour le fonds social.

L'impact des réductions et plus-values latentes¹ sur nos actions et nos obligations a eu pour effet de diminuer la valeur de nos placements totaux de 2,86% en 2010 contre 1,60% en 2009.

Par contre, si nous tenons exclusivement compte des réductions de valeur latentes sur les actions, notre patrimoine financier a perdu 3,71% de sa valeur en 2010 contre 3,94% en 2009.

Comptes de régularisation de l'actif (+20,2%)

L'augmentation est principalement due aux produits acquis (3,4 millions €) c'est-à-dire l'estimation des perceptions qui concernent 2010 mais qui n'ont pas encore été facturés au 31 décembre 2010.

¹ plus-values latentes sur obligations au 31 décembre 2010 : 1.896.205 €.

B. Le Passif

Les capitaux propres (-11,5%)

Réserves (-29,1%) : un prélèvement sur réserves disponibles a été acté pour un montant de 327.400 € en 2010 contre 650.000 € en 2009.

Les provisions (-53,7%)

Cette baisse s'explique principalement par la suppression de la provision pour éméritats des administrateurs suite à l'externalisation de ces engagements au 31 décembre 2010 auprès d'une compagnie d'assurances.

Notons également les prélèvements réalisés sur les provisions pour prépensions suite aux paiements effectués en 2010 et comptabilisés sous la rubrique « rémunérations, charges sociales et pensions » du compte de résultats.

Les dettes (+6,9%)

Les dettes à plus d'un an qui représentent les fonds donnés en gestion au Fonds social de la SABAM et à Culture SABAM augmentent de 8%.

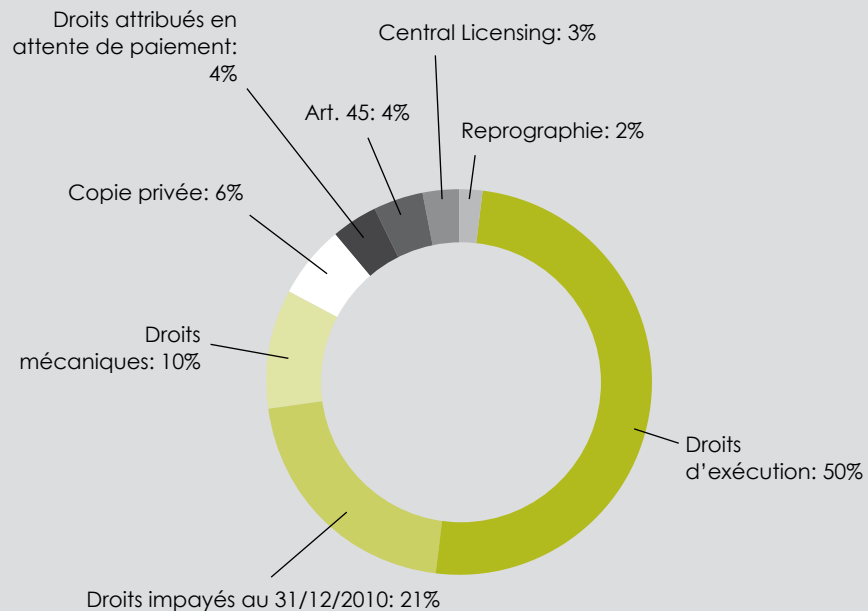
Les dettes à un an au plus s'élevaient à 183,8 millions € fin décembre 2010 contre 175,2 millions € fin décembre 2009, soit une augmentation de 8,6 millions € (+4,9%).

Pour expliquer cette évolution, les éléments suivants doivent être mis en exergue :

1. une diminution des dettes commerciales de 48,2% (-4,4 millions €) qui est due à la comptabilisation des droits dus aux sociétés étrangères au 31 décembre 2010 à la suite de la nouvelle réglementation en matière de TVA qui impose aux sociétés étrangères de facturer leurs droits au préalable ;
2. une augmentation des dettes fiscales, salariales et sociales de +12% (+277.000 €) expliquée par une hausse du solde TVA et du pécule de vacances ;
3. une augmentation au niveau des 'autres dettes' : de 163,8 millions fin décembre 2009 à 176,5 millions fin décembre 2010, soit une hausse de 12,7 millions € (7,7%) expliquée principalement par l'augmentation des droits à répartir de 8,7% (14,8 millions €) suite, entre autres, au report en janvier 2011 de deux répartitions.

Détail solde des droits à répartir au 31 décembre 2010 : 176,5 millions €

Droits d'exécution	50%
Droits impayés au 31/12/2010	21%
Droits mécaniques	10%
Copie privée	6%
Droits attribués en attente de paiement	4%
Art. 45 des statuts (droits en attente de répartition des années précédentes)	4%
Central Licensing (droits mécaniques)	3%
Reprographie	2%



Le solde de 176,5 millions € est constitué pour **50%** par les droits d'exécution de musique qui ne peuvent être répartis que l'année qui suit leur perception à cause du traitement des playlists effectué en début d'année après réception de celles-ci en provenance des émetteurs média.

21% concernent les droits d'auteur impayés au 31 décembre 2010 qui ne peuvent donc être répartis (contre 8% au 31/12/2009) ;

10% concernent les droits mécaniques répartis semestriellement (le 2e semestre 2010 est réparti en 2011).

4% concernent les droits en attente de paiement pour des raisons juridiques, fiscales ou administratives.

4% concernent les montants perçus qui, après un délai de trois ans ne peuvent être attribués et sont répartis entre tous les ayants droit de la catégorie de droits concernée au cours de la répartition qui suit (application de l'article 45 du règlement général et rapport réviseur établi en vertu de la loi du 30 juin 1994).

3% concernent les droits mécaniques du Central Licensing étranger (UNIVERSAL).

Le **solde de 8%** concerne les droits de copie privée et de reprographie.

Nous pouvons donc en conclure que les droits en attente de paiement sont soit justifiés principalement par les droits d'exécution musicale (50%) nécessitant le traitement des programmes en début d'année qui suit leur perception, soit par les droits impayés à la date de clôture qui ne peuvent être répartis (21%).

Droits en attente de répartition au 31/12/2010 (en €)

Rubrique	2007 à 2009	2010	Total général
Droits de reproduction mécanique centralisés		4.633.119	4.633.119
Droits mécaniques industrie	11.305.403	3.169.870	14.475.273
Droits mécaniques étranger	1.573.804	922.106	2.495.910
Droits d'utilisation commerciale – droits de repr. méc.	180.396	242.152	422.548
Belgique Exécution film audiovisuel	36.233.206	186	36.233.392
Etranger Exécution film audiovisuel	2.005.497	3.736.511	5.742.009
Copie privée	7.795.450	3.283.969	11.079.420
Reprographie	7.659	3.961.775	3.969.434
Droit de prêt	132.083	72.191	204.274
Théâtre	553.409	1.082.982	1.636.391
Arts graphiques et visuels	414.614	610.638	1.025.252
Littérature	780	12.439	13.219
Droits – article 45 (3 années de droits)		7.626.561	7.626.561 (*)
Mise à disposition non encore attribuée (droits d'exécution)	10.002.902	35.400.848	45.403.750
Droits d'auteur impayés au 31/12/2010	4.979.810	31.238.946	36.218.756
Commission encore à récupérer et droits en attente de paiement	-3.459.626	-7.755.716	-11.215.342
TOTAL	71.725.390	88.238.578	159.963.968
Réserve de droits attribuables		16.539.236	16.539.236
Total général	71.725.390	104.777.814	176.503.204

(*) Solde au 31/12/2010	7.626.561
Répartition droits d'exécution 2006-2009 (21/01/2011)	-168.121
Répartition article 45 (28/01/2011)	-5.011.182
Transfert à la réserve de droits attribuables (solde dû) (28/01/2011)	-2.447.258
Solde	0

Réserve de droits attribuables : 16.539.237 €

Au 31 décembre 2010, le solde total restant à payer s'élève à 16.539.237 € et représente le cumul de tous les droits qui, bien qu'attribués, n'ont pas été payés soit pour des raisons juridiques, soit pour des raisons de documentation ou de modification de réglementation.

Evolution réserves

2010

1995	37.206 €
1996	1.732.624 €
1997	1.057.812 €
1998	655.692 €
1999	1.531.812 €
2000	1.195.950 €
2001	1.527.589 €
2002	1.099.704 €
2003	1.504.638 €
2004	2.101.948 €
2005	2.490.952 €
2006	1.029.836 €
2007	573.466 €
Total	16.539.237 €

COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF (+27,3%)

Afin de se conformer à nos règles d'évaluation, il convient de diminuer du chiffre d'affaires 2010, les perceptions qui se rapportent à 2011, soit 15,8 millions €.

9.6. LE COMPTE DE RESULTATS

LES REVENUS

a) Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires en 2010 s'est établi à 192.965.642 €, ce qui correspond à une diminution de 2,3% par rapport à 2009. Pour rappel, les droits avaient diminué de 9,4% en 2009.

L'exercice 2010 s'avère contrasté : certes le résultat des perceptions de droits d'auteur diminue de plus de 2% mais cette sous-performance est à nouveau largement imputable aux droits des producteurs phonographiques et vidéographiques (Central Licensing étranger).

En effet, après avoir déjà diminué de 25% en 2009, les recettes provenant du *Central Licensing étranger* (droits mécaniques) ont baissé de 18% en 2010 (-11,2 millions €) en raison de la crise du secteur et du non renouvellement du contrat UNIVERSAL à dater du 1er octobre 2010.

D'autre part, la dépréciation des droits de copie privée constatée en 2010 (-47,6% ou -3 millions €) est due au recul des ventes de CD et DVD vierges conjuguée au mouvement de récupération des droits des années antérieures constatées en 2009 tandis que la baisse de 36% (-1 million €) des droits de reprographie en 2010 est à

l'instar des droits de copie privée principalement imputable à la récupération des droits des années antérieures.

Toutefois la récurrence des mauvais résultats en droits mécaniques a été atténuée par les meilleures performances constatées dans les secteurs suivants :

- média : +9,3% grâce principalement aux diffuseurs payants et aux perceptions câble;
- droits d'exécution publique de la musique : + 8,3%.

Notons également qu'en faisant abstraction des trois éléments négatifs évoqués supra, les perceptions auraient progressé de pratiquement 11 millions € (soit + de 5%).

(en €)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	(1)-(2)	(4)/(2)
DROITS D'AUTEUR	192.965.642	197.434.128	217.940.029	-4.468.487	-2,3%
Médias	42.639.003	39.011.023	37.138.387	3.627.980	9,3%
Diffuseurs publics	13.846.609	13.915.091	13.649.833	-68.482	-0,5%
Radios particulières	2.368.105	2.237.477	2.228.823	130.628	5,8%
Diffuseurs nationaux privés	7.914.321	7.460.607	8.110.342	453.713	6,1%
Télévisions régionales et à public à cible	1.550.750	2.002.911	743.337	-452.161	-22,6%
Diffuseurs payants	4.443.743	3.396.512	2.113.831	1.047.231	30,8%
Câble ou satellite	11.501.118	9.168.502	9.292.989	2.332.616	25,4%
Câble - programmes TV étrangers	1.011.631	820.732	984.550	190.898	23,3%
Câble - programmes radiophoniques étrangers	2.726	9.191	14.682	-6.464	-70,3%
Droits d'exécution publique musique	57.909.473	53.450.827	155.984.719	4.458.647	8,3%
Musique légère mécanique	34.953.787	40.777.595	40.298.451	-5.823.809	-14,3%
Musique légère vivante	13.916.102	10.276.494	11.219.571	3.639.608	35,4%
Musique sérieuse	1.448.483	1.126.902	1.361.907	321.580	28,5%
Musique de film	2.001.935	1.269.835	1.637.198	732.100	57,7%
UNISONO - Sabam	3.122.473			3.122.473	-
UNISONO - Simim	2.466.694			2.466.694	-
Droits des producteurs phonographiques et vidéographiques	68.460.606	77.140.732	101.467.592	-8.680.126	-11,3%
Perceptions occasionnelles	1.323.807	1.360.119	1.801.263	-36.313	-2,7%
Perceptions contractuelles	3.041.441	2.529.639	2.854.499	511.802	20,2%
Central Licensing - marché belge	7.853.482	7.219.851	8.590.880	633.631	8,8%
Central Licensing - autres territoires	52.204.768	63.424.824	84.766.956	-11.220.057	-17,7%
Musique d'ambiance	2.361.649	1.541.477	1.427.852	820.172	53,2%
Droits vidéographiques	1.647.779	962.809	1.825.244	684.970	71,1%
Cellule de contrôle	25.045	98.449	197.273	-73.404	-74,6%
Divers	2.636	3.564	3.624	-928	-26,0%

(en €)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	(1)-(2)	(4)/(2)
Théâtre	3.409.921	3.462.687	3.208.324	-52.766	-1,5%
Belgique	3.374.992	2.973.150	2.856.810	401.842	13,5%
Etranger	34.929	489.537	351.513	-454.608	-92,9%
Perceptions «en ligne»	1.665.918	1.370.036	1.053.099	295.882	21,6%
streaming + téléchargements	1.476.863	1.171.287	920.746	305.576	26,1%
simulcasting + webradio + webtv	189.056	198.749	132.354	-9.693	-4,9%
Reprographie	1.858.000	2.905.971	1.985.560	-1.047.971	-36,1%
Copie privée	3.232.858	6.174.077	3.692.037	-2.941.219	-47,6%
Droit de prêt public	392.373	382.567	630.473	9.806	2,6%
Littérature	62.903	95.759	35.558	-32.856	-34,3%
Arts visuels	885.804	800.044	1.124.331	85.761	10,7%
Droit de reproduction	385.895	376.942	537.815	8.952	2,4%
Droit de suite	499.910	423.101	586.516	76.808	18,2%
Sociétés étrangères	12.448.782	12.640.405	13.087.541	-191.623	-1,5%
Œuvres théâtrales	58.207	60.633	149.339	-2.426	-4,0%
Œuvres audiovisuelles			305.523	0	-
Câble - droits d'exécution	2.324.177	2.435.951	1.640.400	-111.774	-4,6%
Câble - audiovisuel				0	-
Arts visuels	178.425	123.125	193.704	55.300	44,9%
Autres réseaux	38.450	89.100	134.610	-50.650	-56,8%
Droit de suite	142.478	68.392		74.085	108,3%
Droits de reproduction mécanique	3.602.280	3.874.608	3.964.345	-272.329	-7,0%
Droits d'exécution (Film + musique)	6.104.765	5.988.596	6.699.621	116.169	1,9%

b) Les autres produits d'exploitation : +23,9% (+765.000€)

Les autres produits d'exploitation représentent principalement la participation de tiers aux frais administratifs de sous-traitance, la récupération des frais auprès des avocats, des huissiers, des compagnies d'assurances, du personnel, les frais de rappel et les frais récupérés auprès des sociétés apparentées.

LES CHARGES D'EXPLOITATION¹ : EN BAISSÉ DE 13,2% (-5,7 MILLIONS €)

Les charges d'exploitation baissent de plus de 13% en 2010 (-5,7 millions €) suite au plan social de la restructuration de 2009 (voir tableau ci-après).

¹ Services & biens divers + rémunérations + amortissements + autres charges d'exploitation + réductions de valeur + provisions pour risques et charges

	2010	2009	2008	Différence 2010/2009	%
Charges d'exploitation	37.345.000	43.006.000	39.759.000	-5.661.000	-13%
Provisions plan social		-4.609.000			
Total charge	37.345.000	38.397.000	39.759.000	-1.052.000	-3%

c) Les services et biens divers : +42,3 % (+5.016.000 €)

La part des services et biens divers dans les charges d'exploitation s'élève à 45,2% contre 27,6% en 2009.

Cette hausse substantielle s'explique par les faits suivants :

- l'externalisation des éméritats auprès d'une compagnie d'assurances pour un

En effet, en 2009, une provision de 4,6 millions € constituée à cet effet a été utilisée afin de couvrir les coûts exceptionnels liés au plan social. En 2009, cette couverture de frais n'a pas été comptabilisée en réduction des charges d'exploitation mais en produits exceptionnels (voir rubrique VII. Produits exceptionnels – compte de résultats 2009).

Quel est l'impact de la restructuration de 2009 dans la structure des coûts ?

En tenant compte de la provision dont question supra, laquelle a permis d'amortir les coûts du plan social 2009, les charges d'exploitation ont diminué d'un million € en 2010 et de 2,4 millions € ou de 6% entre 2008 et 2010.

En 2011, les charges d'exploitation devraient atteindre 36,4 millions € (source : budget 2011), soit :

- en baisse de 945.000 € par rapport à 2010 (-2,5%)
- en baisse de 1.997.000 par rapport à 2009 (-5,2%)
- en baisse de 3.359.000 € par rapport à 2008 (-8,4%).

montant de 4,8 millions € (le coût total de l'externalisation des éméritats a été totalement couvert par une provision comptable constituée à cet effet dans le passé et comptabilisée au passif du bilan) ;

- la prise en charge du coût unique de la fin anticipative du système d'agences locales pour un montant de 1.500.000 €. Cette fin anticipative du système d'agences

locales flamandes au 31 décembre 2010 présentera à partir de 2011 une économie annuelle récurrente de pratiquement 1.210.000 € (pour autant que le niveau des perceptions reste constant).

Sans ces deux éléments exceptionnels, les services et biens divers auraient diminué de 11% en 2010. C'est principalement la diminution des rubriques frais d'avocats, honoraires et charges informatiques (suppression contrat ancien mainframe) qui influencent positivement cette diminution.

Nous subdivisons la rubrique des services et biens divers pour obtenir les sous-rubriques suivantes :

a. Frais de location et d'entretien : -11,1% (-152.000 €)

Nous constatons une diminution significative dans la location de logiciels en raison de la fin d'un important contrat. En revanche, les frais d'entretien du bâtiment et de carburant pour les voitures (imputables à l'attribution de nouvelles voitures de société) augmentent.

b. Fournitures à l'entreprise : +20,2% (+207.000 €)

L'augmentation des frais d'affranchissement de 66% est la hausse la plus frappante. Celle-ci est directement liée à la direction des opérations que la SABAM a prise dans le projet UNISONO et aux vastes mailings qui ont été envoyés dans le courant de 2010. Ceci a également ses répercussions pour les frais d'impression.

Les frais de chauffage, d'utilisation de GSM et de fournitures de bureau grimpent également tandis que nous avons réalisé des économies au niveau des frais de photocopie et des médias écrits.

c. Rétributions de tiers : +7,5% (+327.000 €)

2010 est le dernier exercice au cours duquel il est question des agences opérant de façon autonome. La hausse de cette rubrique est intégralement imputable à cette phase finale des contrats avec les agences indépendantes.

d. Honoraires et indemnités : -12,1% (-336.000 €)

Diminution au niveau de la rubrique des frais d'avocats et d'huissiers.

e. Frais de représentation et communication : +19,4 % (+113.000 €)

Depuis le quatrième trimestre 2009, la SABAM a un contrat de collaboration avec une firme externe pour l'exploitation d'un restaurant d'entreprise. Ceci a entraîné davantage de coûts mais en même temps aussi une économie sur les frais de restaurants externes. Notons également que les frais de personnel du restaurant d'entreprise sont désormais comptabilisés sous cette rubrique de frais (car externalisés) alors qu'auparavant ces coûts étaient repris sous la rubrique « rémunérations, charges sociales et pensions » consécutivement à la gestion en interne terminée le 30 juin 2009.

La SABAM a également mis un terme à la collaboration avec Sodexo pour l'émission de chèques-culture.

f. Administrateurs, cotisations, formations : +301,2 % (+4.942.000 €)

Augmentation causée par la prise en charge de la prime unique due à l'externalisation des éméritats des administrateurs auprès d'une compagnie d'assurances et entièrement couverte par la provision comptable constituée à cet effet (voir rubrique « provisions pour risques et charges »).

**d) Les rémunérations, charges sociales et pensions :
-4,4% (-1.048.000€)**

Les rémunérations, charges sociales et pensions représentent 61% des charges d'exploitation. Les charges de rémunérations sont en baisse de 4,4% et cela malgré les engagements effectués suite aux nouvelles perceptions réalisées pour la musique dans les entreprises (UNISONO) ainsi que dans le cadre de la centralisation des activités de perceptions au siège (voir supra).

L'évolution de l'effectif du personnel en 2010 se présente comme suit :

	Unités	FTE
Situation au 1er janvier 2010	291	260,1
Engagements musique dans les entreprises (UNISONO)	+6	6,0
Engagements fin système agences locales	+20	19,8
Autres – modification régime	+1	3,6
Situation au 31 décembre 2010	318	289,5

L'évolution de l'effectif du personnel depuis le plan social 2009 (ALLEGRO) est la suivante :

276 unités (accord social)

+ 6 congé longue maladie + crédit-temps

+ 20 engagements dans le cadre de la fin du système d'agences locales (Flandre)

+ 11 engagements dans le cadre de la fin du système d'agences locales (Wallonie)

+ 6 engagements musique dans les entreprises (UNISONO)

- 1 départ en prépension

Situation fin 2010 : 318

L'effectif du personnel a présenté, ces dernières années, l'évolution suivante :

Année	Unités	FTE
2005	359	320,4
2006	358	316,5
2007	352	312,6
2008	346	303,5
2009	291	260,1
2010	318	289,5

e) Les amortissements : +23,1% (+687.000 €)

Deux rubriques retiennent notre attention :

- les investissements informatiques (développement externe) progressent de 46,2% ;
- les charges de rénovation du bâtiment augmentent de 25,3% à la suite des aménagements et rénovations des salles de réunion.

f) Les réductions de valeur sur créances (+382.000 €)

La hausse de cette rubrique est uniquement imputable à la prise en charge exceptionnelle d'une moins-value sur les cotisations annuelles impayées.

g) Les provisions pour risques et charges : -337,8% (-10.745.000€)

En 2009, cette rubrique avait connu une augmentation de plus de 92% suite au plan social dont le solde des engagements futurs s'élevait à 4,2 millions € au 31 décembre 2009.

Par contre, la baisse constatée en 2010 est due à l'utilisation de la provision pour éméritats suite à l'externalisation des engagements auprès d'une compagnie d'assurances tandis que des reprises ont été comptabilisées suite aux paiements en 2010 des sommes dues dans le cadre des différents plan sociaux et plans de prépension de l'entreprise.

h) Les autres charges d'exploitation : +3,6% (+47.000 €)

Légère hausse due entre autres à la régularisation de la cotisation due au Service public fédéral Economie.

Montants exprimés en milliers €

Rubriques	1	2	3	4	5	6	7
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	(1)-(2)	(6)/(2)
Services et biens divers	16.866	11.850	12.634	12.142	12.071	5.016	42,3%
Frais de location et d'entretien	1.213	1.365	1.486	1.695	1.620	-152	-11,1%
Fournitures à l'entreprise	1.232	1.025	916	941	893	207	20,2%
Eau, électricité et chauffage	166	162	175	162	170	4	2,5%
Expédition et télécommunications	692	477	395	407	363	215	45,1%
Fournitures, abonnements et programmation	374	386	346	372	360	-12	-3,1%
Rétributions de tiers	4.696	4.369	4.651	4.963	5.012	327	7,5%
Agences	4.494	4.128	4.436	4.697	4.720	366	8,9%
Assurances	111	126	90	91	93	-15	-11,9%
Frais extérieurs	91	115	125	175	199	-24	-20,9%
Honoraires et indemnités	2.437	2.773	3.326	2.031	2.035	-336	-12,1%
Avocats et huissiers siège	840	1.072	855	610	402	-232	-21,6%
Avocats et huissiers perception	349	626	606	704	737	-277	-44,2%
Autres honoraires et indemnités	1.248	1.075	1.865	717	896	173	16,1%
Frais de représentation et communication	695	582	622	795	596	113	19,4%
Administrateurs, cotisations, formations	6.583	1.641	1.521	1.554	1.503	4.942	301,2%
Charges consolidées Fonds Social	10	95	112	163	412	-85	-89,5%
Rémunérations, charges sociales et pensions	22.637	23.685	21.429	21.268	20.398	-1.048	-4,4%
Rémunérations	14.620	16.309	14.467	14.139	13.725	-1.689	-10,4%
Charges sociales	4.286	4.715	4.080	3.990	3.944	-429	-9,1%
Primes pensions extralégales	979	912	979	940	1.065	67	7,3%
Autres frais de personnel	1.597	1.408	1.358	1.184	1.101	189	13,4%
Pension de retraite et de survie	899	529	460	1.098	451	370	69,9%
Provision pour pécule de vacances	256	-188	85	-83	112	444	-236,2%
Charges d'amortissements	3.663	2.975	2.311	2.067	2.136	688	23,1%
Logiciels (développement interne)	552	545	510	445	448	7	1,3%
Logiciels (développement externe)	1.906	1.304	788	616	602	602	46,2%
Bâtiment	73	73	73	73	73	0	0,0%
Installations	85	81	83	112	71	4	4,9%
Rénovation	317	253	218	224	203	64	25,3%
Mobilier et matériel de bureau	122	127	132	154	164	-5	-3,9%
Matériel informatique	333	328	312	274	398	5	1,5%
Matériel roulant	275	264	195	169	177	11	4,2%
Réductions de valeur	382		378	462	417	382	
Provisions pour risques et charges	-7.565	3.181	1.659	-244	-337	-10.746	-337,8%
Autres charges d'exploitation	1.362	1.315	1.348	1.163	1.235	47	3,6%
CHARGES D'EXPLOITATION TOTALES	37.345	43.006	39.759	36.858	35.920	-5.661	-13,2%

9.7. LES RESULTATS FINANCIERS

Résultats financiers nets

	1	2	3	4	5
	2010	2009	2008	1-2	4/2
Produits financiers SABAM					
Intérêts bancaires	276.004	1.091.705	2.523.492	-815.701	-74,7%
Intérêts fonds garantis	5.007.534	3.626.835	4.108.422	1.380.699	38,1%
Plus-values fonds garantis	1.082.220	1.318.136	76.638	-235.916	-17,9%
Plus-values actions			415.533	0	
Autres produits financiers	653.671	187.534	725.135	466.137	248,6%
Total	7.019.429	6.224.210	7.849.220	795.219	12,8%
Charges financières et réd.val.actuarielle	-761.600	-749.560	-739.341	-12.040	1,6%
I. Résultat financier net SABAM¹	6.257.829	5.474.650	7.109.879	783.179	14,3%
Produits financiers Fonds social					
Intérêts bancaires	1.634	7.483	90.521	-5.849	-78,2%
Intérêts fonds garantis	1.803.759	1.579.906	1.581.279	223.853	14,2%
Plus-values fonds garantis	214.462	538.294	39.655	-323.832	-60,2%
Plus-values actions		712	219.813	-712	-100,0%
Autres produits financiers	231.160	26.199	52.749	204.961	782,3%
Total	2.251.015	2.152.594	1.984.017	98.421	4,6%
Charges financières et réd.val.actuarielle	-253.028	-301.998	-205.535	48.970	-16,2%
II. Résultat financier net Fonds social	1.997.987	1.850.596	1.778.482	147.391	8,0%
Culture SABAM					
Intérêts bancaires	162	240	9.043	-78	-32,6%
Charges financières	-320	-251	-285	-69	27,4%
III. Résultat financier net Culture SABAM	-158	-11	8.758	-147	1335,5%
Total I + II + III	8.255.657	7.325.235	8.897.119	930.422	12,7%

¹ Placement sur droits d'auteur : 4.900.000 € + Placement sur fonds propres et commissions SABAM : 1.358.000 € = Total : 6.258.000 €

Les marchés financiers en 2010 : performance médiocre du marché boursier européen et baisse vertigineuse des intérêts bancaires

En raison de la pression à la hausse des taux (et de la différence de taux par rapport à l'Allemagne), le rendement sur les obligations est resté limité (plus de 2%). Néanmoins, le rendement obligataire était plus élevé que la rémunération pour des placements à court terme (environ 0,5%).

Affichant un rendement de 4,7%, les obligations d'entreprise libellées en euros ont surperformé les obligations d'Etat. Il faut dire qu'actuellement, de nombreuses entreprises sont en meilleure forme financière que les pays souverains !

Pression sur les taux

Après avoir connu un recul de 23% en 2009, les résultats financiers nets de la SABAM (les produits financiers moins les charges financières) ont progressé de 14% en 2010 pour atteindre 6,3 millions €.

Ce résultat cumulé des produits financiers nets de la SABAM, du Fonds social et de Culture SABAM s'établit à 8,2 millions en hausse de 13% par rapport à 2009.

Les intérêts sur titres et les dividendes ont connu des résultats exceptionnels en 2010 grâce principalement à la capitalisation d'intérêts ayant eu pour effet d'augmenter la valeur du portefeuille titres de plus de 9%.

Les rendements des portefeuilles

Dans le cadre de la gestion discrétionnaire confiée à trois institutions financières, la part des placements en actions à court terme est restée limitée ($\pm 10\%$). Cette gestion concerne principalement les fonds garantis et les actions.

En raison d'une prestation à peine positive des bourses d'actions et d'une pression continue sur les taux, les portefeuilles titres ont pu clôturer l'année 2010 sur un rendement net positif variant de 2,56% à 3,48%.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2010

1. REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'AR du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

1. Immobilisations incorporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations incorporelles, c'est-à-dire :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition

Libellé	Méthode Linéaire	Taux d'amortissement
Logiciel	X	20 % - 33 % l'an
Recherche et développement Logiciels	X	33 % l'an

Pour ce qui concerne la rubrique « recherche et développement logiciels », il s'agit des logiciels développés pour usage interne par l'entreprise.

Conformément à la législation comptable, les frais pour logiciels développés pour

usage interne par l'entreprise sont portés au compte des immobilisations.

Le développement de logiciels implique l'acquisition de connaissances techniques et peut donc être comptabilisé comme tel. Les frais imputés sur les immobilisations s'élevaient pour 2010 à 411.268 € en frais de rémunération et doivent être amortis conformément au plan d'amortissement établi par le Conseil d'Administration, ce qui nous permet donc de réduire l'impact des charges salariales.

Les frais de rémunération pris en considération concernent le service développement du département informatique.

Cette procédure légale permet de réduire l'impact des frais directs durant les années d'amortissement (3 ans).

2. Immobilisations corporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations corporelles,

c'est-à-dire :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi :

Libellé	Méthode Linéaire	Base non-réévaluée	Taux d'amortissement	
			Minimum	Maximum
Mobilier	X	X	10 %	20 %
Matériel informatique	X	X	20 %	33 %
Aménagement et installations	X	X	5 %	10 %
Immeuble	X	X	1 %	1 %
Matériel roulant	X	X	20 %	25 %
Location – financement	X	X	20 %	20 %

La première année d'amortissement est comptabilisée prorata temporis.

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur du marché lorsque celle-ci est inférieure.

4. Créances à plus d'un an

Les créances non représentées par des titres à revenus fixes sont exprimées à l'actif à leur valeur nominale.

5. Créances à un an au plus

Les créances (créances commerciales et autres créances non représentées par des titres à revenus fixes) sont évaluées à leur valeur nominale.

La créance est reprise dans un groupe distinct, c'est-à-dire «créances douteuses» (soit à la valeur nominale totale) s'il existe une incertitude partielle ou totale quant au paiement.

Si un risque de perte probable sur les créances existe, une réduction de valeur sur créances douteuses est actée.

Si la réalisation s'effectue par la clôture définitive de la faillite du débiteur, nous obtenons principalement une perte qui pourrait déjà avoir été complètement provisionnée. Dans les cas précités, le résultat obtenu sera porté sous la rubrique «Autres charges d'exploitation - Moins-values sur réalisation de créances commerciales» dont l'effet sera totalement neutralisé par l'annulation des droits comptabilisés en dettes envers les ayants droit, pour autant que ces droits n'aient pas été répartis.

Les débiteurs divers sont évalués à leur valeur nominale.

La prise en résultat (compte de résultats) de créances (producteurs avec contrats BIEM et du central licensing) s'effectue mensuellement après le paiement des avances.

La prise en résultat (compte de résultats) de certaines créances établies à charges des radio-télédiffuseurs et des théâtres s'effectue au moment de la connaissance de base des données nécessaires au calcul et ceci, conformément aux accords conclus.

6. Placements de trésorerie

Les actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Toutefois, une réduction de valeur est actée (parmi les charges financières) lorsque la valeur de marché, à la date de clôture, est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les valeurs à terme sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les titres à revenus fixes de la SABAM SCRL Société civile sont évalués sur la base de leur valeur actuarielle, c'est-à-dire que lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat, compte tenu de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement nominal, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis pour la durée des titres restant à courir.

Il s'agit d'un élément du rendement de ces titres.

Cette différence est, selon le cas, ajoutée à – ou déduite de – la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats de cette différence se fait sur une base actualisée, en partant du rendement actuariel à l'achat.

Les différences constatées au 31 décembre 2010 ont été déduites et/ou ajoutées à la valeur d'acquisition des titres, c'est-à-dire :

- SABAM : Réduction de valeur actuarielle portefeuille – dotation +83.053 €
 - Fonds social (SABAM) : Réduction de valeur actuarielle portefeuille – reprise -8.555 €
- Les réductions de valeur latentes sur le portefeuille obligataire ainsi que sur les actions sont comptabilisées sous la rubrique des charges financières.

7. Valeurs disponibles

Le principe de la valeur d'acquisition est applicable, c'est-à-dire la valeur nominale des fonds ou valeurs disponibles.

8. Comptes de régularisation actif et passif

8.1. Compte régularisation d'actif

Ce poste comporte les charges à reporter, c'est-à-dire la partie des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Fin 2010, les frais à répartir en 2011 s'élèvent à 490.932 €.

Ce poste comporte également le prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

Il s'agit ici des intérêts courus non échus de la SABAM ainsi que du Fonds social.

Les produits acquis de la SABAM s'élèvent à 2.057.289 € et à 867.820 € pour le Fonds social.

8.2. Compte régularisation de passif

Il s'agit principalement des droits à répartir en 2011 suite aux facturations établies en 2010 et qui concernent l'exercice 2011 (15.760.847 €).

9. Capital

Le capital est exprimé en euro. La valeur correspond aux parts sociales libérées.

10. Réserves

Les réserves sont constituées statutairement.

En 2010, une dotation aux réserves légales de 4.000 € a été effectuée, tandis qu'un prélèvement sur les réserves disponibles a été réalisé pour un montant de 327.398 €.

11. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées en vue de faire face à des charges dans la mesure où elles répondent aux limites et aux conditions fixées par la loi.

- Les charges sont déductibles au titre de charges d'exploitation à partir du moment où elles sont normalement payées ou supportées.
- Les charges doivent grever normalement les résultats de l'exercice comptable.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

Il est tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs.

Elles ne peuvent être maintenues ou constituées dans la mesure où elles excèdent une appréciation actuelle des risques et charges en considération desquelles elles ont été constituées.

En cas de litige, la procédure suivante est appliquée :

1. En ce qui concerne les montants non encore répartis, ceux-ci font l'objet d'un prélèvement afin de constituer une provision de droits nécessaire à couvrir le litige. Ces droits réservés sont comptabilisés en dettes au passif du bilan.
2. En ce qui concerne les montants déjà répartis, une provision pour risques et charges est constituée en fonction des risques réels générés par le litige.

Pour l'exercice 2010, les provisions se subdivisent comme suit :

Plan social 2009	3.003.667 €
Pensions et obligations similaires (prépension)	833.774 €
Prépension CCT	1.939.806 €
Litiges	740.000 €
Total	6.517.247 €

12. Les dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

13. Dettes à un an au plus

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. La valeur nominale ne comprend aucun intérêt. Les dettes qui sont payées à des termes périodiques ne comprennent aucun intérêt.

14. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comptabilisé en 2010 coïncide avec l'année calendrier.

De ce fait, le chiffre d'affaires 2011 comptabilisé en 2010 est reporté sur l'exercice 2011 par l'intermédiaire des comptes de régularisation du passif.

15. Résultats financiers

Les résultats financiers provenant des placements effectués à terme et du portefeuille sont comptabilisés à leur échéance.

Le montant des intérêts courus mais non échus est provisionné par l'intermédiaire du compte de régularisation de l'actif «produits acquis».

16. Obligations

16.1. Obligations de la SABAM vis-à-vis du personnel

La SABAM a des obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres de personnel. Celles-ci varient selon qu'il s'agit d'un employé ou d'un cadre, et également en fonction de la date d'entrée en service. En ce qui concerne ce dernier point, toutes les obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres du personnel (employés et cadres) sont financées en externe par le biais d'une assurance-groupe.

16.2. Obligations de la SABAM vis-à-vis des administrateurs

L'article 25 des statuts accorde un éméritat annuel aux anciens administrateurs qui ont exercé leur mandat au moins huit ans et qui ont atteint l'âge de 60 ans.

Ces engagements sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurances.

16.3. Nouveau système de fonds social

Un nouveau règlement est entré en vigueur le 1er janvier 2007 et remplace l'ancien règlement d'ordre intérieur (2002) de l'asbl CES de la SABAM qui est encore d'application pour les associés ordinaires et les conjoints survivants qui jouissaient d'une allocation au 31 décembre 2006.

Ce nouveau règlement prévoit que chaque associé peut constituer une réserve de « droits d'auteur différés ». Cette réserve individuelle provient des déductions de maximum 10% qui ont été effectuées sur les droits d'exécution de l'associé concerné et d'une éventuelle participation bénéficiaire dont l'importance est fixée chaque année par le conseil d'administration.

16.4. Provisions pour propre assureur

Un système de provisions pour propre assureur a été instauré depuis 2002 afin de couvrir la responsabilité civile et professionnelle pour les activités de perception, de répartition, d'administration et de gestion des droits d'auteur ainsi que pour tout autre charge exceptionnelle.

Ce système a été organisé en lieu et place d'une souscription auprès d'une compagnie d'assurance et est financé par l'intermédiaire d'une retenue sur droits approuvée chaque fois par l'assemblée générale.

17. Transactions significatives

Aussi bien au niveau des rémunérations des dirigeants qu'au niveau d'éventuelles transactions significatives qui seraient effectuées en dehors des conditions de marché avec des parties liées, la SABAM respecte toutes les règles applicables en la matière.

Pour les rémunérations des membres de la direction, la SABAM respecte scrupuleusement la classification de fonctions des cadres présentée en 2007 au Conseil d'administration et cela dans le respect du benchmarking du secteur.

D'autre part, en l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'annexe XVIIIbis).

2. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (RUBRIQUE II DE L'ACTIF)

Recherche et développement		€
a) Valeur d'acquisition		
Au 1er janvier 2010		14.424.344
Mutations de l'exercice		2.674.249
- Acquisitions, y compris la production immobilisée		
Au 31 décembre 2010		17.098.593
b) Amortissements et réductions de valeur		
Au 1er janvier 2010		10.505.910
Mutations de l'exercice		
- Actés		2.457.552
Au 31 décembre 2010		12.963.463
c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2010		4.135.131

3. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (RUBRIQUE III DE L'ACTIF)

	Terrains et constructions (rubrique IIIA)	Installations, machines et outillage (rubrique IIIB)	Mobilier et matériel roulant (rubrique IIIC)	Location - financement et droits similaires (rubrique IIID)
a) Valeur d'acquisition				
Au 1er janvier 2010	8.065.721	5.081.859	10.435.053	
Mutations de l'exercice				
- Acquisitions		1.094.121	889.434	
- Cessions et désaffectations			-383.936	
Au 31 décembre 2010	8.065.721	6.175.980	10.940.551	0
b) Amortissements et réductions de valeur				
Au 1er janvier 2010	4.533.973	2.763.689	8.785.467	
Mutations de l'exercice				
- Actés	73.129	401.822	730.016	
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations			-350.844	
Au 31 décembre 2010	4.607.101	3.165.511	9.164.639	0
c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2010	3.458.620	3.010.469	1.775.913	0

4. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (RUBRIQUE IV DE L'ACTIF)

Participations :

SOLEM		
Rue d'Arlon 75-77	100 parts sociales	112.400
1040 Bruxelles		
SCRL AUVIBEL		
Avenue du Port 86c/201a	1 part sociale	2.479
1000 Bruxelles		
SCRL REPROBEL		
Place de Brouckère 12	7 parts sociales	1.750
1000 Bruxelles		
SCRL OnlineArt		
Rue du Prince Royal 87	5 parts sociales	2.500
1050 Bruxelles		
Société des Auteurs Audiovisuels		
Rue du Prince Royal 87	2,5 parts sociales	1.239
1050 Bruxelles		
	TOTAL	125.368

5. RESULTATS DE L'EXERCICE

	2010	2009
5.1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL		
a) Nombre total à la date de clôture	318	291
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	285,8	285,9
c) Nombre effectif d'heures prestées	427.405	422.020
5.2. FRAIS DE PERSONNEL (EN MILLIERS D'€)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	14.876	16.120
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	4.286	4.715
c) Primes patronales pour assurances extralégales	979	912
d) Autres frais de personnel	1.597	1.409
e) Pensions	899	529
5.3. RÉDUCTIONS DE VALEUR (EN MILLIERS D'€)		
a) Sur créances commerciales reprises(-) actées (+)	382	-
5.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (EN MILLIERS D'€)		
Constitutions	140	7.278
Utilisations et reprises	-7.705	-4.098
5.5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (EN MILLIERS D'€)		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	645	590
Autres	717	725
5.6. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES ADMINISTRATEURS (EN MILLIERS D'€)		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats		
a) Aux administrateurs	489	497
b) Aux anciens administrateurs (externalisation)	5.323	480

VI : Placements de trésorerie : autres placements (en milliers d'€)

	2010	2009
ACTIONS ET PARTS	23.464	22.871
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	23.464	22.871
TITRES A REVENU FIXE		
dont émis par des établissements de crédit	163.764	151.330
COMPTES À TERME DÉTENUS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	504	5.352
avec une durée résiduelle ou de préavis		
a) d'un mois au plus	-	-
b) de plus d'un mois à un an au plus	504	5.352
c) de plus d'un an	-	-

VII. Comptes de régularisation (en milliers d'€)

	2010	2009
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif		
Frais à répartir	491	547
Frais à reporter		88
Produits acquis	3.826	2.971
Autres	23	3

VIII. État du capital (en milliers d'€)

	2010	2009
A. CAPITAL SOCIAL		
1. Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	1.340	1.294
Modifications au cours de l'exercice		
Inscriptions de nouveaux associés	41	46
Au terme de l'exercice	1.381	1.340
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Parts ordinaires	1.381	1.340

IX. Provisions pour autres risques et charges (en milliers d'€)**2010** **2009**

Ventilation de la rubrique 163/5		
Provisions pensions et obligations similaires	5.777	13.327
Provisions pour litiges	740	755

X. État des dettes (en milliers d'€)**2010** **2009**

A. VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
TOTAL		
C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
1. Impôts		
b) Dettes fiscales non échues	359	262
2. Rémunérations et charges sociales		
b) Autres dettes salariales et sociales	2.218	2.039

XIII. Résultats financiers (en milliers d'€)**2010** **2009**

D. Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	10.808	11.327
Reprises (-)	-11.327	-15.279

XVI. Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers (en milliers d'€)**2010** **2009**

A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :		
1. à l'entreprise (déductibles)	11.019	45.031
2. par l'entreprise	15.523	49.997
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. précompte professionnel	4.863	5.308
2. précompte mobilier	1.904	3.099

XVIII. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (en milliers d'€)

	2010	2009
ENTREPRISES LIÉES		
1. Immobilisations financières	100	100
Participations	100	100
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION		
1. Immobilisations financières	15,5	13
Participations	15,5	13

conseil
d'administration

management



Composition du Conseil d'administration et du management

Les associés de la SABAM, auteurs, compositeurs et éditeurs, sont représentés dans les organes statutaires de la société que sont l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, les Collèges et les Commissions. Lors de l'assemblée générale annuelle, ils approuvent les comptes annuels et élisent les membres du Conseil d'administration et des Collèges.

Le Conseil d'administration au 31 décembre 2010 :

Président

Baron Stijn Coninx

Administrateurs délégués

Marc Hermant - Johan Verminnen

Vice-présidents

Timothy Hagelstein - Jan Van Landeghem

Secrétaires

Robert Janssens - John Terra

Administrateurs

Benoît Coppée

Ignace Cornelissen

Albert Delchambre

EMI Music Publishing Belgium s.a. (représentant : Neil Gaffney)

Alec Mansion

PMP Music (représentant : Patrick Mortier)

Isabelle Rigaux

Team For Action srl (représentant : Claude Martin)

Directeur général

Christophe Depreter

Juristes

Carine Libert, juriste d'entreprise

Me Daniel Absil, avocat.

Dirk Brossé ayant démissionné en date du 1^{er} décembre 2010, le Conseil d'administration a désigné par cooptation Frank Vaganée le 11 janvier 2011 pour achever le mandat de M. Brossé.

Le Comité de direction

Christophe Depreter, Directeur général

Carine Libert, Direction Affaires Juridiques & Affaires Internationales

Luc Van Oycke, Direction Finances

Nathalie Suwier, Communication Corporate

Sandrine Evenepoel, Direction Ressources Humaines

Serge Vloeberghs, Direction Ventas

Thierry Dachelet, Direction Presse & Porte-parole

Willy Heyns, Direction Opérations

Commissaire réviseur

Ernst & Young, représenté par Vincent Etienne

11. RAPPORTS DU COMMISSAIRE

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des associés de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM- Société Civile SCRL sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 274.939.110 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 168.851.317.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Diegem, le 10 mai 2011

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl
Commissaire
représentée par Vincent Etienne
11VE0027

Vincent Etienne
Associé

Rapport spécial du commissaire à l'assemblée générale des associés de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM - Société Civile SCRL sur les droits d'auteur qui ne peuvent être attribués de manière définitive

Conformément à l'article 69 de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins et conformément à l'article 42 du Règlement Général de la SABAM, nous faisons rapport sur la mission qui nous a été confiée.

L'article 69 de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins stipule que:

Les fonds récoltés qui de manière définitive ne peuvent être attribués doivent être répartis entre les ayants droit de la catégorie concernée par les sociétés, selon des modalités approuvées à la majorité des deux-tiers en assemblée générale. A défaut d'une telle majorité, une nouvelle assemblée générale convoquée spécialement à cet effet statue à la majorité simple. L'utilisation de ces sommes fait l'objet, chaque année, d'un rapport spécial du commissaire réviseur.

A cet égard, l'article 42 du Règlement Général de la SABAM stipule que :

Les montants perçus qui, de manière définitive, après un délai de 3 ans, ne peuvent être attribués aux ayants droit, sont répartis entre tous les ayants droit de la catégorie de droits concernée au cours de la répartition qui suit. Ces sommes sont réparties selon les règles de répartition applicables à la répartition à laquelle elles ont été ajoutées. La répartition de ces sommes fait l'objet, chaque année, d'un rapport spécial du commissaire-réviseur.

Les droits perçus qui, après un délai de trois ans, peuvent être considérés de manière définitive comme non-attribuable, s'élève à € 5.011.182 ainsi qu'indiqué dans le rapport annuel établi par le Conseil d'Administration. Nous avons constaté que € 4.491.453 a été attribué aux «droits d'exécution» et € 519.729 aux «droits mécaniques» conformément à l'article 42 du Règlement Général. Ce montant a été entièrement payé en janvier 2011.

Diegem, le 10 mai 2011

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl
Commissaire
représentée par Vincent Etienne
11VE0027

Vincent Etienne
Associé

12. GLOSSAIRE

AGJPB / PPFB	Association Générale des journalistes Professionnels de Belgique	DROITS VOISINS	Droits des artistes-interprètes et producteurs
AR	Arrêté Royal	E-FIN	Appellation du service électronique accessible sous sabam.be pour les données financières des ayants droit
ARP	Actual Realized Price	E-LICENSING	Appellation de la plateforme de déclaration électronique de la SABAM
AUVIBEL	Société de gestion collective fondée en 1994 et chargée de la perception et de la répartition de la rémunération pour copie privée des œuvres sonores et audiovisuelles de Belgique	E-SABAM	Le dénominateur commun de tous les services électroniques accessibles sous sabam.be
AYANT DROIT	Titulaire d'un droit sur une œuvre protégée	FCB	Fédération des Cinémas de Belgique
BIEM	Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique	FTE	Full Time Equivalent (Equivalent Temps Plein)
CELAS	Société créée par la GEMA, la PRS et la MCPS afin de gérer les droits online sur les œuvres anglo-saxonnes faisant partie du répertoire d'EMI Music Publishing	HORECA	Sigle du secteur d'activités de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
CES ASBL	Caisse d'Entraide et de Solidarité asbl	IPHONE, IPOD, IPAD	Respectivement téléphone, lecteur mp3 et ardoise électronique (ces appareils font partie de la gamme commercialisée par Apple)
CL OU CENTRAL LICENSING	Un CL est un contrat centralisé et géré par une société de gestion collective, pour ce qui concerne les droits de reproduction mécanique des grandes firmes de disques (majors), pour un territoire déterminé (ex. : Europe)	MIA'S	Music Industry Awards
CONTRAT UIM	Le contrat UIM (Universal International Music) est un central licensing	ONLINE OU EN LIGNE	Être branché à un réseau (Internet)
		OWR/AV	Système de déclaration en ligne des œuvres audiovisuelles. OWR= Online Works Registration

PLATE-FORME ORACLE	Oracle est un système de gestion de bases de données relationnelles. Une plateforme Oracle permet d'articuler un ensemble de différentes bases de données
PMO	Program Management Office
PODCAST/PODCASTING	Le podcasting permet aux utilisateurs d'écouter ou de télécharger des émissions audio ou vidéo afin de les écouter ultérieurement
PRO SPERE	asbl dont le Conseil d'Administration - composé de représentants de différentes associations (SABAM, ARFF, ASA, SACD, ...) - s'accorde sur les décisions à prendre, afin d'éviter des incidents qui fragiliseraient les points et les intérêts communs à défendre devant les décideurs. Chaque association représentée au sein de PRO SPERE reste libre et autonome
REMUNERATION EQUITABLE	La Rémunération Equitable doit être payée pour l'usage public du répertoire des artistes-interprètes et des producteurs
REPROBEL	Société de gestion collective fondée en 1997 et chargée de la perception et la répartition des droits de reprographie et du prêt public en Belgique
SAA	Society of Audiovisual Authors
SCRL ONLINEART	OnLineArt est un guichet unique qui délivre des licences mondiales pour l'utilisation en ligne des œuvres de 30.000 artistes
SDRM	Société de gestion collective française, chargée de la perception et de la répartition des droits de reproduction mécanique des œuvres musicales
SIMIM	Société de gestion collective fondée en 1995, chargée de la perception et de la répartition des droits musicaux pour les producteurs de musique

SIMULCAST / SIMULCASTING	Simulcast (de « simultaneous broadcast ») désigne la diffusion simultanée d'un contenu identique (audio ou vidéo) sur plusieurs médias distincts
SIS	Sabam Information System
SOLEM	Société pour l'Octroi de Licences Européennes de Musique, fondée en 2008 par la SABAM
STREAMING	Le streaming ou lecture en continu, désigne un principe utilisé principalement pour l'envoi de contenu en « direct » (ou en léger différé). Celui-ci permet la lecture d'un flux audio ou vidéo au fur et à mesure de sa diffusion
UNISOC	Organisation patronale fédérale des secteurs à profit social en Belgique
UNISONO	Projet commun de la SABAM et de la SIMIM ayant pour objectif de simplifier, via une perception intégrée, le règlement des droits d'auteur et des droits voisins au sein des entreprises, sociétés et services publics
URADEx	Société de gestion collective fondée en 1974, chargée de la perception et de la répartition des droits voisins au bénéfice des artistes interprètes et exécutants
VOD	Video on Demand ou Vidéo à la demande est une technique de diffusion de contenus vidéo numériques (films, dessins animés, etc.), offerts ou vendus par les opérateurs de télécommunication
WEBCRAWLING	Outil automatisé de recherche d'informations sur Internet. La SABAM dispose actuellement de cette technologie afin de détecter des événements publiés sur Internet

Notes

SABAM Award

SABAM Contest for the
best humoristic press
photo 2009

1^{er} Prix

“Hands up – Fortisgate”
du photographe Didier LEBRUN





2^e Prix

“De job van je leven”

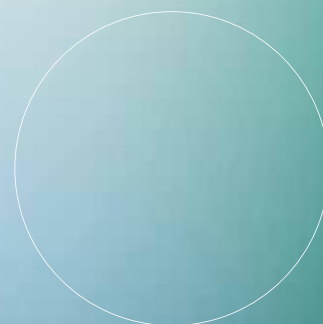
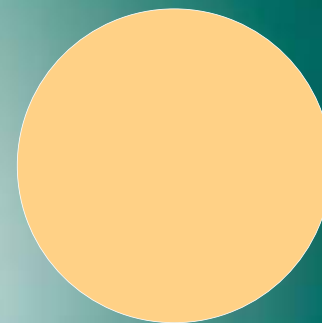
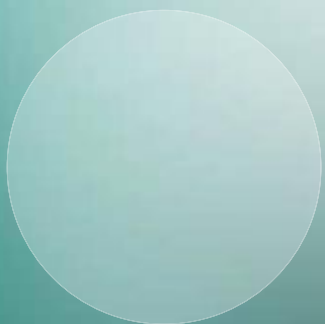
du photographe Tony VAN GALEN



3^e Prix

“Protestkoe”

du photographe Ivan PUT



75-77 rue d'Arlon
1040 Bruxelles
Tél: 02/286 82 11
Fax: 02/230 05 89
website: www.sabam.be